

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de la*

NATIONAL SECURITY
AND DEFENCE

SÉCURITÉ NATIONALE
ET DE DÉFENSE

Chair:

The Honourable GWEN BONIFACE

Présidente :

L'honorable GWEN BONIFACE

Monday, March 26, 2018

Le lundi 26 mars 2018

Issue No. 22

Fascicule n° 22

Second meeting:

Subject matter of Bill C-45, An Act
respecting cannabis and to amend the Controlled
Drugs and Substances Act, the Criminal Code
and other Acts, insofar as it relates to
Canada's borders

Deuxième réunion :

Teneur du projet de loi C-45, Loi concernant
le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines
drogues et autres substances, le Code criminel
et d'autres lois, dans la mesure où il concerne
les frontières du Canada

APPEARING:

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P.,
Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

COMPARAÎT :

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député,
ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Gwen Boniface, *Chair*

The Honourable Jean-Guy Dagenais, *Deputy Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu	Mercer
Brazeau	Mitchell
* Day	Oh
(or Mercer)	Richards
Dean	* Smith
* Harder, P.C.	(or Martin)
(or Bellemare)	* Woo
(or Mitchell)	(or Saint-Germain)
McIntyre	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Dean replaced the Honourable Senator McPhedran (*March 26, 2018*).

The Honourable Senator Brazeau replaced the Honourable Senator Dean (*March 21, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
LA SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Gwen Boniface

Vice-président : L'honorable Jean-Guy Dagenais

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu	Mercer
Brazeau	Mitchell
* Day	Oh
(ou Mercer)	Richards
Dean	* Smith
* Harder, C.P.	(ou Martin)
(ou Bellemare)	* Woo
(ou Mitchell)	(ou Saint-Germain)
McIntyre	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Dean a remplacé l'honorable sénatrice McPhedran (*le 26 mars 2018*).

L'honorable sénateur Brazeau a remplacé l'honorable sénateur Dean (*le 21 mars 2018*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, March 26, 2018
(50)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 2:32 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Gwen Boniface, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Boniface, Brazeau, Dagenais, Dean, Jaffer, McIntyre, Oh and Richards (9).

Other senators present: The Honourable Senators Black (*Centre Wellington*), Gold and Lankin, P.C. (3).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 15, 2018, the committee continued its study on the subject matter of Bill C-45, An Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, insofar as it relates to Canada's borders. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 21.*)

APPEARING:

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES:

As an individual:

Lorne Waldman, Lawyer.

Public Safety Canada:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies.

The chair made a statement.

Mr. Waldman made a statement and answered questions.

At 3:27 p.m., the committee suspended.

At 3:45 p.m., the committee resumed.

The minister made a statement and, together with Mr. Bhupsingh, answered questions.

At 4:45 p.m., the committee suspended.

At 4:47 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 26 mars 2018
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Gwen Boniface (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Boniface, Brazeau, Dagenais, Dean, Jaffer, McIntyre, Oh et Richards (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Black (*Centre Wellington*), Gold et Lankin, C.P. (3).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 février 2018, le comité poursuit son étude sur la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 21 des délibérations du comité.*)

COMPARAÎT :

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS :

À titre personnel :

Lorne Waldman, avocat.

Sécurité publique Canada :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Application de la loi et stratégies frontalières.

La présidente prend la parole.

M. Waldman fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 15 h 27, la séance est suspendue.

À 15 h 45, la séance reprend.

Le ministre fait une déclaration puis, avec M. Bhupsingh, répond aux questions.

À 16 h 45, la séance est suspendue.

À 16 h 47, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour.

At 4:48 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 16 h 48, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, March 26, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 2:32 p.m. to give consideration to the subject matter of Bill C-45, an Act respecting cannabis and to amend the Controlled Drugs and Substances Act, the Criminal Code and other Acts, and in camera, for the consideration of a draft agenda (future business).

Senator Gwen Boniface (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, welcome to the National Security and Defence Committee. Before we begin, I would ask my colleagues to introduce themselves, starting with the deputy chair.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Senator Jean-Guy Dagenais from Quebec.

Senator Boisvenu: Senator Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[*English*]

Senator McIntyre: Senator McIntyre, New Brunswick.

Senator Dean: Tony Dean, Ontario.

Senator Jaffer: Mobina Jaffer, B.C.

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Oh: Senator Oh, Ontario.

The Chair: This afternoon, we will continue our consideration of the subject matter of Bill C-45, the cannabis act, insofar as it relates to border issues. In our first session, we are very pleased to welcome Mr. Lorne Waldman, a lawyer specializing in immigration law who is no stranger to this committee. Mr. Waldman, we will hear your opening remarks, after which we will have some questions for you. Welcome.

Lorne Waldman, Lawyer, as an individual: Thank you. It's not that often that I get a request from a clerk of a committee who sends me a transcript and says, "We want you to come and comment." I assure you, I dutifully read the transcript, and I have some comments to make about it.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 26 mars 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 32, afin d'examiner la teneur du projet de loi C-45, Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et d'autres substances, le Code criminel et d'autres lois, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada, et à huis clos, pour l'examen d'un ordre du jour provisoire (travaux futurs).

La sénatrice Gwen Boniface (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, bienvenue au comité de la sécurité nationale et de la défense. Avant d'attaquer, je voudrais demander à mes collègues de bien vouloir se présenter, en commençant par le vice-président.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Sénateur Jean-Guy Dagenais, du Québec.

Le sénateur Boisvenu : Sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Sénateur McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Dean : Tony Dean, de l'Ontario.

La sénatrice Jaffer : Mobina Jaffer, de Colombie-Britannique.

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Oh : Sénateur Oh, de l'Ontario.

La présidente : Cet après-midi, nous poursuivons notre examen de la teneur du projet de loi C-45, la Loi sur le cannabis, dans la mesure où il concerne les frontières du Canada. Pendant la première partie de notre réunion, nous sommes heureux d'accueillir Me Lorne Waldman, avocat spécialisé en droit de l'immigration, qui n'en est pas à sa première comparution devant le comité. Maître Waldman, nous allons écouter vos remarques liminaires, puis vous poser des questions. Bienvenue.

Lorne Waldman, avocat, à titre personnel : Merci. Ce n'est pas tous les jours que le greffier d'un comité m'envoie une transcription en me disant que le comité aimerait bien que je vienne présenter mes commentaires. J'ai bien sûr lu attentivement la transcription et j'ai quelques commentaires à ce sujet.

It's interesting that when you read the transcript, you get two different views. I'm talking about the witnesses who came to talk about border issues. There were the officials, then the lawyer and then the Canadian officials. You get two very different views. The officials say, "There's no problem, there's no official policy of asking questions, and Canadians shouldn't have any issues at the borders." Then you read the comments of the U.S. immigration lawyer, Mr. Saunders, and he says he's getting two cases a week of people who have been turned away at the border because they have been asked whether they smoke marijuana, and when they answer in the affirmative, they are deemed inadmissible under the immigration law, which is similar to the Canadian law in that you don't have to be convicted. If you admit to committing an offence under the Criminal Code, then you're inadmissible.

So you have two different views.

The question is, is there inconsistency? As a lawyer, I always try to find a way to reconcile these two positions, and I would suggest there isn't. I would suggest there is an official policy, which is not to ask questions. Maybe I should rephrase that: There doesn't seem to be an official policy to actively seek out answers and to bar people who may have admitted to smoking marijuana.

On the other hand, it's pretty clear, and I know this also from my own experience, that there are a few officials who are legally entitled to and do ask the question. This creates very serious consequences for Canadians, because once the law is passed, it will mean that a Canadian will be barred from the United States because he engaged in lawful activity in Canada. This is a serious problem that we have to consider.

There are a few comments I can make about this particular issue. The immigration lawyer seemed to suggest there might be some role the Canadian government would officially play in giving legal advice to Canadians about how to answer questions at the border. I don't think that's a possibility. It's not the role of our government to advise Canadians as to what they should say to U.S. immigration officials if they're asked whether they smoke marijuana.

I understand that the advice of the U.S. lawyer would be, "Don't answer the question. Turn around and leave, because if you admit to it, you're going to be barred. So just say, "I'm not answering the question," withdraw and go back and hope that the next time you cross, you don't get asked the question."

It seems to me, though, that although the Canadian government can't get involved in providing legal advice, what it can and must do — and here I'd like to comment for a second on

On constate à la lecture de la transcription qu'il y a deux points de vue. Je parle des témoins venus évoquer la situation à la frontière : les responsables américains, puis l'avocat, puis les responsables canadiens. Il en ressort deux points de vue très différents. Les responsables disent qu'il n'y a pas de problème, qu'il n'y a pas de politique officielle exigeant qu'on pose des questions et que les Canadiens ne devraient pas avoir de problèmes à la frontière. Par contre, l'avocat en immigration américain, Me Saunders, indique traiter deux cas par semaine de gens s'étant fait refuser l'accès aux États-Unis après avoir répondu par l'affirmative quand on leur a demandé s'ils fumaient du cannabis. On les considère alors interdits de territoire en vertu de la Loi sur l'immigration qui, comme la loi canadienne, ne nécessite pas de reconnaissance de culpabilité. Si vous admettez avoir commis une infraction au Code criminel, vous êtes interdit de territoire.

Vous avez donc deux points de vue différents.

La question est de savoir s'il y a une divergence. En tant qu'avocat, je m'efforce toujours de rapprocher deux positions. Or, dans ce cas, je dirais qu'il n'y a pas de divergence. Selon moi, il y a une politique officielle : s'abstenir de poser des questions. En fait, je devrais reformuler cette affirmation : il ne semble pas y avoir de politique officielle visant à chercher activement à obtenir des réponses et à interdire d'entrer des personnes admettant avoir fumé du cannabis.

Cela dit, il est manifeste, et ma propre expérience le montre aussi, qu'il existe des fonctionnaires habilités à poser la question et le faisant. Cela entraîne de graves conséquences pour les Canadiens parce que, une fois la loi adoptée, un Canadien peut se voir refuser d'entrer aux États-Unis pour s'être livré à une activité licite au Canada. C'est un problème majeur qu'il faut étudier.

J'aurais quelques commentaires à ce sujet. L'avocat en immigration semblait suggérer que le gouvernement canadien pourrait jouer un rôle officiel en donnant des conseils d'ordre juridique aux Canadiens sur la façon de répondre aux questions à la frontière. Selon moi, ce n'est pas une possibilité. Ce n'est pas à notre gouvernement que revient le rôle de donner des conseils aux Canadiens sur la façon dont ils devraient répondre aux douaniers américains si on leur demande s'ils fument du cannabis.

Si je comprends bien, la suggestion de l'avocat américain est de ne pas répondre à la question, de faire demi-tour et de repartir, parce que, si on reconnaît avoir fumé du cannabis, on va se faire refuser l'entrée. Il suggère donc de dire : « Je ne répondrai pas à cette question », de faire demi-tour et de revenir en espérant que, la prochaine fois qu'on essaiera de franchir la frontière, on ne se fera pas poser la question.

Il me semble qu'il y a des choses que le gouvernement canadien peut et doit faire, même s'il ne peut pas se mêler de fournir des conseils juridiques. Permettez-moi de dire, au

the reading of the testimony of the Canadian officials. I have to say I was a little disappointed in their testimony. It seems to me the officials of the Canadian government have an obligation to the Canadian public, and it's not just to explain to the U.S. government what the new law is, what legalization is and why we're doing it — I think that's important — but given that there are potentially serious consequences to Canadian citizens, the Canadian government must officially take a position and officially say to the U.S. government, "Look, we as a country are going to legalize cannabis. Once we legalize cannabis, we would be very upset if Canadian citizens are barred for life from entering into the United States for having engaged in activity that is completely legal in Canada." I would remind the U.S. officials that — and I'm sure there is someone in this room who must be able to tell us how many tens of billions of tourism dollars cross the border every year; it's not as if we don't have a card to play.

This is a very serious matter. Canadians should not be barred from the United States for engaging in activity that is lawful in Canada. Obviously, Canada cannot tell the U.S. what to do, but Canada can and should as a country express in the strongest possible terms its official position as a government.

Smoking marijuana will be legal in Canada in small amounts, including possession, and Canadians shouldn't be penalized. That's what I would expect and what I think the Canadian government should do.

I have one other point I wanted to make. It wasn't reflected in the testimony, but it's a concern that's been expressed to me. It has to do with some of the changes to the maximum punishments that you are seeing in Bill C-45 and Bill C-46. They have serious immigration consequence that I don't think everyone has anticipated.

Under our immigration law, if you're a permanent resident, you can only be deported if you get six months or more in jail or if you're sentenced to a term of imprisonment for an offence that is punishable by 10 years or more. When you increase the maximum to 10 — and I gather there have been some offences that have increased to 10 and some to 14 — that automatically puts the offence into the category of serious criminality.

There may be valid policy reasons for doing that, but it's important to consider the immigration implications of those changes. For example — and I don't know if it's in this bill or Bill C-46 — the change to impaired driving from 5 to 10 years as a maximum has a very serious consequence. It means now that a permanent resident who is convicted of impaired driving can be deported for his first offence of impaired driving. I don't think

passage, que j'ai été un peu déçu par le témoignage des fonctionnaires canadiens. Je dirais que les fonctionnaires du gouvernement canadien ont une obligation envers la population canadienne et qu'elle ne se limite pas à expliquer au gouvernement américain en quoi consiste la nouvelle loi, la légalisation, et pourquoi le gouvernement a choisi cette voie. D'accord, c'est important, mais vu le risque de conséquences graves pour les ressortissants canadiens, le gouvernement canadien se doit d'adopter une position officielle et de l'indiquer clairement au gouvernement américain : « En tant que pays, nous allons légaliser le cannabis. Une fois le cannabis légalisé, nous serions très contrariés si des citoyens canadiens étaient interdits de territoire à vie aux États-Unis pour s'être livrés à une activité parfaitement licite au Canada. » Je rappellerais aux responsables américains qu'ils ont beaucoup à perdre côté tourisme — je suis convaincu qu'il y a quelqu'un ici en mesure de nous dire à combien de dizaines de milliards de dollars se chiffre le tourisme transfrontalier chaque année.

C'est un problème majeur : les Canadiens ne devraient pas être interdits de territoire aux États-Unis pour avoir exercé une activité licite au Canada. Manifestement, le Canada ne peut pas dire aux États-Unis quoi faire. Mais, en tant que pays, le Canada peut et doit présenter aussi fermement que possible sa position officielle en tant que gouvernement.

Il sera licite de fumer du cannabis en petite quantité, au Canada, ainsi que d'être en possession de cannabis; et les Canadiens ne devraient pas être pénalisés. C'est ce que j'attendrais du gouvernement canadien et ce que j'aimerais lui voir faire.

J'aurais une autre remarque. Il n'en a pas été question dans les témoignages, mais c'est une préoccupation dont certaines personnes m'ont fait part. Il s'agit de certains changements apportés aux peines maximales dans les projets de loi C-45 et C-46. Ils ont, en matière d'immigration, de graves conséquences qui n'ont peut-être pas été prévues.

En vertu de nos lois sur l'immigration, il est possible de déporter un résident permanent condamné à six mois au moins d'emprisonnement ou encore condamné à une peine d'emprisonnement pour une infraction punissable d'un emprisonnement d'au moins 10 ans. Quand la peine maximale passe à 10 ans — et, à ce que je comprends, elle est passée à 10 ans, voire 14 ans, pour certaines infractions —, l'infraction tombe automatiquement dans la catégorie de la grande criminalité.

Cela se justifie peut-être d'un point de vue de politique publique, mais il est important de mesurer les répercussions de ces changements côté immigration. Par exemple, le passage de 5 à 10 ans pour une infraction de conduite avec facultés affaiblies — et je ne sais plus si c'est dans le projet de loi à l'étude maintenant ou dans C-46 — a de graves conséquences. Désormais, en effet, un résident permanent reconnu coupable de

that was the intended consequence of it; I think there are other policy reasons for making that change.

I would suggest that it might be possible for the Senate to consider an amendment that makes it clear that although the maximum punishment has been increased to 10 years, it should not have an impact on the immigration consequences. I could easily send in an amendment that would say something along the lines of, "This amendment will not, for the purposes of the Immigration and Refugee Protection Act, require that this offence be considered serious criminality." Once it's serious criminality, it becomes a ground for deportation for permanent residents.

More importantly, for people who cross the border, it's relatively easy, if you've got a minor conviction for impaired driving, to get a permit to come into Canada, but, if the conviction now becomes what's called serious criminality, the authority to issue permits is at a much higher level and takes much longer. It's going to complicate the immigration system in ways that weren't intended. So I think we need to consider whether or not the government really intended to have the immigration impact that it did by some of these changes in maximum penalties.

So those are my brief comments. I hope I've been of assistance.

Senator Jaffer: Thank you, Mr. Waldman, for always making yourself available. You spend more time here sometimes, I think, with different committees, than practising law. Thank you so much for being here.

I have one question you haven't covered. It wasn't in our transcript, but this is something that is really concerning me. For many years, I represented clients who were convicted for possession, simple possession. I know you don't practise in that field, so, if you're not comfortable commenting on it, let me know. The minister is not going to move to get those convictions set aside as San Francisco is doing or other jurisdictions are doing. I was wondering if you have any comments on that.

Mr. Waldman: This goes back to the question of border issues, and it was actually a point that I noted but didn't have time for in my opening remarks.

Canada and the U.S. have a very close information-sharing agreement. When an American official sees a Canadian at the border and swipes his passport, he will be able to get access to his criminal record. Even if there is a simple conviction for possession of marijuana, and even if the official might have been inclined to not ask the question, once he's faced with a

conduire avec facultés affaiblies peut être déporté à la suite d'une première infraction. Je ne pense pas que c'est une conséquence voulue; je pense que le changement obéit à d'autres impératifs de politique publique.

Peut-être le Sénat pourrait-il envisager un amendement clarifiant que le passage de la peine maximale à 10 ans ne devrait pas avoir de conséquences côté immigration. Je pourrais facilement vous soumettre un amendement à cet effet disant, grosso modo, que « l'infraction ne sera pas considérée comme grande criminalité pour ce qui est de l'application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés ». Une fois que c'est classé comme grande criminalité, cela devient un motif d'expulsion pour les résidents permanents.

C'est encore plus important pour les gens qui franchissent la frontière. Si vous avez une condamnation mineure pour conduite avec facultés affaiblies, il est relativement facile d'obtenir un permis d'entrée au Canada, mais si la reconnaissance de culpabilité implique maintenant ce qu'on appelle de la grande criminalité, le pouvoir de délivrer un permis doit venir de bien plus haut et requiert plus de temps. Cela va compliquer le système d'immigration de façon non prévue. Les répercussions sur l'immigration de l'augmentation des peines maximales étaient-elles véritablement recherchées par le gouvernement? C'est selon moi une question qu'il convient de se poser.

J'ai maintenant fini les brefs commentaires que voulais faire. J'espère qu'ils ont été utiles.

La sénatrice Jaffer : Merci, maître Waldman, de toujours accepter nos invitations. Parfois, je me dis que vous passez plus de temps ici, à comparaître devant différents comités, qu'à pratiquer le droit. Merci beaucoup de votre présence.

J'ai une question que vous n'avez pas abordée. Elle ne figurait pas dans la transcription, mais c'est quelque chose qui me préoccupe vraiment. Pendant longtemps, j'ai représenté des clients reconnus coupables de possession, de simple possession. Je sais que vous ne pratiquez pas dans ce domaine, si bien que je comprendrais que vous préféreriez vous abstenir de commentaires. La ministre ne va pas prendre de mesures pour faire annuler ces déclarations de culpabilité, contrairement à ce qu'envisagent de faire San Francisco et d'autres entités. Qu'en pensez-vous?

M. Waldman : Cela nous ramène au problème à la frontière et c'est une réflexion que je m'étais faite, effectivement, mais que je n'ai pas eu le temps d'aborder dans mes remarques liminaires.

Le Canada et les États-Unis ont des ententes d'échange de renseignement très étroites. Quand un Canadien se présentera à la frontière, le douanier américain sera en mesure d'avoir accès à son casier judiciaire, en effectuant un balayage du passeport. À partir du moment où le casier comporte une déclaration de culpabilité, même pour simple possession de cannabis, le

conviction, the official will have no choice but to deny the person admission.

I think there are two separate questions here. One is the access that U.S. officials will have to the criminal records of Canadians who are convicted of simple possession and whether they should have or whether there might be a mechanism to purge that from the record. It seems to me that the only way that that might happen would be through some kind of process where people who have been convicted of simple possession get retroactively pardoned.

I would support that, but it's of concern to the issue you brought me here to talk about because, if a person is convicted, the U.S. officials will check the criminal record, the database, see the conviction on the person's criminal record and be forced to bar them admission, even though the activity is now legal in Canada.

Senator Jaffer: My second question has to do with the Preclearance Act. I'm personally very unhappy with what has happened with the Preclearance Act because, under Bill C-23, travellers must truthfully answer any question that is asked by the pre-clearance officer. That means that Canadians will have to answer truthfully about their cannabis use, despite the fact that they do not have to disclose it at the normal port of entry, meaning if they drive across. But they have to if they go by the airport.

The other part of this, which you are very much aware of, is that it's on our soil, but our RCMP may not be there if there is extensive questioning. I wanted to know how you feel, especially with people who are permanent residents.

Mr. Waldman: It will apply also to Canadian citizens. Obviously, I wanted to testify, but I missed the opportunity to testify on the Preclearance Act. I have a lot of concerns about that and precisely about those types of matters because people will now be compellable.

The advice that the immigration officer said, — “You don't have to answer the question; you can just turn around and go away” — won't apply at Canadian airports, pursuant to this legislation. They will be compellable, and they will have to answer questions. So it's a bit strange that a Canadian on Canadian soil will be in a weaker position than a Canadian who drives across the border and is on U.S. soil if you travel by car.

So it's a matter for concern. I don't think that, at the time the bill was passed, the drafters of the legislation really contemplated these types of situations. I think it's a big problem, and it exposes some Canadians to a vulnerable position, for sure.

douanier est tenu de refuser l'entrée à la personne, même si, de son propre chef, il n'aura pas posé de questions à ce sujet.

Je pense qu'il y a deux enjeux distincts : que les douaniers américains aient accès aux casiers judiciaires de Canadiens reconnus coupables de simple possession; et savoir s'il devrait exister un mécanisme permettant d'éliminer cette information du casier judiciaire. Selon moi, la seule façon d'y parvenir serait d'établir un processus de pardon qui anéantirait rétroactivement la condamnation pour simple possession.

Je serais en faveur d'une telle mesure. Elle touche à la question pour laquelle vous avez sollicité mes commentaires. En effet, si une personne a été reconnue coupable, les douaniers américains vérifieront le casier judiciaire, la base de données, y verront la déclaration de culpabilité et seront contraints de lui refuser accès, même si cette activité est alors licite au Canada.

La sénatrice Jaffer : Ma seconde question a trait à la Loi sur le précontrôle. Les modifications apportées à la Loi sur le précontrôle par le projet de loi C-23 me dérangent beaucoup, personnellement. En effet, elles contraignent tout voyageur à répondre véridiquement à toute question posée par l'agent de précontrôle. Autrement dit, les Canadiens devront répondre véridiquement aux questions sur leur consommation de cannabis, bien que ce ne soit pas une obligation lors d'un passage à un poste de frontière ordinaire, en voiture. Dans un aéroport, ils seront tenus de répondre.

D'autre part, comme vous le savez pertinemment, si les douaniers américains procèdent à un interrogatoire approfondi, bien qu'il ait lieu sur notre sol, notre GRC ne sera pas nécessairement présente. Quel est votre sentiment à cet égard, notamment pour les gens qui sont des résidents permanents?

M. Waldman : Cela s'appliquera également aux citoyens canadiens. Manifestement, j'aurais bien aimé témoigner sur la Loi sur le précontrôle, mais je n'en ai pas eu l'occasion. Elle suscite chez moi beaucoup d'inquiétude, notamment dans ce type de situations, parce que les gens vont maintenant être contraignables.

Le conseil donné par le responsable de l'immigration — vous n'avez pas à répondre à la question; faites demi-tour et repartez — ne s'appliquera pas dans les aéroports canadiens, à la suite de cette loi. Les gens seront contraignables et tenus de répondre aux questions. C'est un peu curieux, mais un Canadien en sol canadien sera plus vulnérable qu'un Canadien franchissant la frontière en voiture et se retrouvant sur le sol américain.

C'est donc une véritable préoccupation. Je ne pense pas que les personnes ayant rédigé la loi aient véritablement envisagé ce type de situations, à l'époque où elle a été adoptée. Selon moi, c'est un problème majeur qui rend certains Canadiens très vulnérables. C'est indubitable.

[Translation]

Senator Dagenais: Thank you, Mr. Waldman, for your presentation. I'd like to come back to the preclearance and customs question. Last week, our committee welcomed representatives from the American Border Services Agency, and a lawyer from Washington. Based on my understanding, we were told that if somebody's jacket smells like marijuana, they would not be able to go through customs without a second inspection. Normal questions would be asked, but they would also be asked if they consumed marijuana. The Americans would have the right to ask this question and one would have to answer. They have even gone so far as to say that if someone admitted to smoking marijuana, it would be highly likely that they would not be able to enter the United States.

A number of Canadians now use the NEXUS card. I myself go to the United States regularly while using this card. You must certainly be aware that it does not take much to lose the privilege of having this card. Unfortunately, when we direct questions to the representatives of the current Government of Canada, we are simply told that they are working hard with our American neighbours. This is not an acceptable answer, two months before passing a bill. Canadians want clear answers.

To give you an example, a truck driver who is transporting cannabis in his truck cannot completely get rid of the smell even after washing the truck after the delivery. Afterwards, if the driver needs to pick up oranges in Florida, he risks being stopped at customs, which would lead to hours of delay. A number of people are working hard so that our borders remain fluid. I fear that this bill will interfere in these efforts. I would like to hear your opinion on this topic.

Later we will meet with the Minister of Public Safety and I hope that he will be able to provide us with answers. Once the bill has been passed, it will be too late to analyze the consequences. I don't think that Mr. Trudeau will accompany people to the borders. I would like to hear your opinion on that.

[English]

Mr. Waldman: As I said, I understand the concerns. I think that legislation can't be drafted based upon anecdotal evidence of a few people who might have difficulties. I am sure that there will be people who will have difficulties. Even now, people are asked the question, even though it's not legal and they can be barred. When simple possession becomes legal, it's likely more people will use it, and it becomes a problem.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur Waldman, de votre présentation. J'aimerais revenir sur la question du précontrôle et des douanes. La semaine dernière, notre comité a accueilli des représentants de l'agence des services frontaliers américains ainsi qu'un avocat de Washington. On nous a dit, selon ma compréhension, que si notre veston porte l'odeur de la marijuana, on ne pourra pas traverser les douanes sans faire l'objet d'une deuxième inspection. Les questions habituelles nous seront posées, mais on nous demandera aussi si on a consommé de la marijuana. Les Américains seront en droit de nous poser cette question et nous devons y répondre. On est même allé jusqu'à dire que, si on admettait avoir fumé de la marijuana, on risquait fort de ne pouvoir entrer aux États-Unis.

Nombre de Canadiens utilisent maintenant la carte NEXUS. Je traverse moi-même régulièrement aux États-Unis en utilisant cette carte. Vous êtes certainement conscient que cela ne prend pas un grand événement pour perdre le privilège de posséder cette carte. Malheureusement, lorsqu'on pose des questions aux représentants du gouvernement en place au Canada, tout ce qu'ils nous disent c'est qu'ils travaillent très fort avec nos voisins américains. Il ne s'agit pas d'une réponse acceptable, deux mois avant l'adoption d'un projet de loi. Les Canadiens veulent des réponses claires.

À titre d'exemple, un camionneur qui transporte du cannabis dans son camion, même s'il lave son camion après sa livraison, ne peut pas se débarrasser de l'odeur complètement. S'il doit aller chercher des oranges en Floride par la suite, il risque fort d'être arrêté aux douanes et il sera retardé de plusieurs heures. Bien des gens travaillent très fort pour que nos frontières demeurent fluides et j'ai bien peur que ce projet de loi ne vienne interférer dans ces efforts. J'aimerais entendre votre point de vue à ce sujet.

Plus tard, nous nous entretiendrons avec le ministre de la Sécurité publique et j'espère qu'il pourra nous donner des réponses. Quand le projet de loi sera adopté, il sera trop tard pour en analyser les conséquences. Je ne crois pas que M. Trudeau accompagnera les gens aux frontières. J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet.

[Traduction]

M. Waldman : Comme je l'ai dit, je comprends que ce soit un sujet de préoccupations. On ne peut pas établir le libellé d'une loi en fonction d'anecdotes montrant que quelques personnes auront des difficultés. Je suis convaincu qu'il y aura des gens qui auront des difficultés. Même à l'heure actuelle, les gens se font poser la question, bien que le cannabis soit illégal et qu'ils risquent d'être interdits de territoire. Quand la possession simple deviendra légale, il est probable que les gens seront plus nombreux à consommer du cannabis et cela deviendra un problème.

That's why my view is that the government should proceed with legalization, but, while they do, they must, at the same time, make it clear to the Americans that possession is legal in Canada and that the Canadian government does not think it is appropriate for Canadian citizens to be barred based upon something that is a legal activity in Canada.

So I think you're right. The Government of Canada has to be clear, and the officials, last week, were not clear enough. So I agree with you. But I think that, certainly, it's something the government can do and should do. I hope they will do it before the law passes.

[*Translation*]

Senator Dagenais: If I understand you correctly, Canadians that consume marijuana in Canada cannot necessarily do so after having crossed the border, even if certain American states have legalized it. These are additional reasons why the government needs to be very clear and inform Canadians on the consequences of smoking marijuana when crossing borders. At the moment, we are simply told that the government is working very hard. That answer is not satisfactory and can be used in any context.

[*English*]

Mr. Waldman: I think there is a second question there: What role does the Canadian government have in educating Canadians about the potential consequences of crossing the border into the United States?

I think that all citizens have the obligation to inform themselves of the risks that are associated with crossing borders at any time. Canadians need to know that you shouldn't be carrying any contraband across the border, any kind of drugs at all, any border. And in some countries, the consequences are death penalties. So Canadians need to understand that.

I don't think it's the role of the Canadian government to educate Canadians about the potential consequences of breaking another country's laws, but I do think it is the role of the Canadian government to explain to our neighbour to the south what the law is in Canada and to make it clear that we don't think Canadians should be penalized for engaging in legal activity. Especially in the context of something which is legal, as you've said, in some form or another in 29 states. I hope I answered your question.

C'est pourquoi je pense que le gouvernement devrait aller de l'avant avec la légalisation, mais, ce faisant, il doit parallèlement expliquer clairement aux Américains que la possession est légale au Canada et que le gouvernement canadien estime qu'il est inapproprié pour des citoyens canadiens d'être interdits de séjour en fonction d'une infraction qui est considérée comme une activité licite au Canada.

Je pense que vous avez raison. Le gouvernement du Canada doit être clair et les représentants la semaine dernière ne l'ont pas été suffisamment. Par conséquent, je suis d'accord avec vous. Mais j'estime très certainement que c'est quelque chose que le gouvernement peut et doit faire. J'espère qu'il le fera avant l'entrée en vigueur de la loi.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Si je vous comprends bien, les Canadiens qui consomment de la marijuana au Canada ne peuvent pas nécessairement le faire après avoir traversé la frontière, même si certains États américains l'ont légalisée. Ce sont là des motifs de plus pour que le gouvernement soit très clair et informe les Canadiens des conséquences de fumer de la marijuana lorsqu'ils traversent les frontières. Pour le moment, tout ce qu'on nous répond c'est que le gouvernement travaille très fort. Cette réponse n'est pas satisfaisante et peut être utilisée dans n'importe quel contexte.

[*Traduction*]

M. Waldman : Je pense que cela soulève une deuxième question. Quel est le rôle du gouvernement du Canada pour ce qui est de sensibiliser les Canadiens aux conséquences potentielles s'ils franchissent la frontière américaine?

Tous les citoyens ont l'obligation de s'informer des risques associés au franchissement de la frontière, et ce, en tout temps. Les Canadiens doivent savoir qu'il est interdit de transporter toute forme de contrebande à la frontière, et il en va de même pour tout type de drogues, peu importe la frontière. Et que dans certains pays la conséquence est la peine de mort. Les Canadiens doivent le comprendre.

Je ne pense pas qu'il incombe au gouvernement du Canada de sensibiliser les Canadiens sur les conséquences potentielles d'enfreindre la loi dans un autre pays, mais j'estime qu'il incombe au gouvernement d'expliquer à notre voisin du Sud ce qu'est la loi canadienne et de dire clairement que nous estimons que les Canadiens ne devraient pas être pénalisés s'ils s'adonnent à une activité légale. Surtout si, comme vous l'avez dit, cette activité est légale dans une forme ou une autre dans 29 États. J'espère avoir répondu à votre question.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you very much for coming today. Are you aware of Mr. Len Saunders' statement? Mr. Saunders is a lawyer from Vancouver who appeared before us last week.

[English]

Mr. Waldman: I've read it. Yes.

[Translation]

Senator Boisvenu: Do you share his concern about the increase in the number of cases where people have lost their exemption, or have been denied entry at the American border? Is this something that worries you?

[English]

Mr. Waldman: The impression I get is that as a percentage of the number of Canadians crossing the border, it's a tiny percentage. It doesn't appear to be something that happens at such a frequent level.

Having said that, there seem to be, he said, if I understood him correctly, two cases a week that he was aware of in his practice. He has a very busy practice. Extrapolating from that, there are probably dozens of Canadians a week who are being barred. But when you consider the number of Canadians who are crossing, it's not a significant percentage.

For that reason, we can't build our governmental policy around something that affects a very small number of people. Having said that, I reiterate what I said before, which is that I think the government has an obligation to communicate to the Americans that simple possession will be legal in Canada, and we would not like it if Canadians are barred for activities that we've decided are legal here.

That should be communicated. The Americans will do what they want, and we can't prevent them from doing that. It's a problem now anyway because even though it's not legal, there are still people who smoke and possess marijuana, and they get asked the question now and they get turned away. It will be a bigger problem once it's legal.

[Translation]

Senator Boisvenu: We are expecting that about 10,000 jobs will be created in the marijuana industry in Canada. This encompasses the production sector, distribution and sales. What do you think would be the reaction of an American customs officer who asks a worker in this industry what their job is in

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui. Avez-vous pris connaissance du témoignage de M. Len Saunders, un avocat de Vancouver qui a comparu devant nous la semaine dernière?

[Traduction]

M. Waldman : Je l'ai lu. Oui.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Partagez-vous son inquiétude au sujet de la progression du nombre de cas où des gens ont perdu leur exemption ou ont été refusés à la frontière américaine? Est-ce que c'est un élément qui vous préoccupe?

[Traduction]

M. Waldman : L'impression que j'en retire, c'est qu'en tant que pourcentage du nombre de Canadiens qui traversent la frontière, c'est très peu. Cela ne semble pas se produire très fréquemment.

Cela étant dit, il semble y avoir, comme on l'a dit et si je l'ai bien compris, deux occasions où cela se produit par semaine et dont il était au courant. Son cabinet est très occupé. Si j'en fais une extrapolation, il y a probablement des dizaines de Canadiens par semaine qui sont interdits de séjour. Mais lorsqu'on songe au nombre de Canadiens qui traversent la frontière, ce pourcentage n'est pas important.

C'est pour cette raison que nous ne pouvons pas établir une politique gouvernementale relativement à une situation qui n'affecte qu'un petit nombre de personnes. Toutefois, je répète ce que j'ai dit auparavant, c'est-à-dire que j'estime que le gouvernement a l'obligation de communiquer aux Américains le fait que la simple possession est légale au Canada et que cela nous contrarie lorsque des Canadiens sont bloqués à la frontière pour des activités que nous avons déterminées comme étant légales ici.

Voilà ce qu'il faut leur communiquer. Les Américains en feront bien ce qu'ils voudront, et nous ne pouvons pas les empêcher d'agir. C'est un problème qui existe déjà de toute façon parce que même si c'est illégal, il y a quand même des personnes qui fument et qui possèdent de la marijuana, et lorsqu'on leur pose la question à la frontière, ils sont refoulés. Le problème s'accroîtra une fois que la marijuana sera légale.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : On prévoit qu'environ 10 000 emplois seront créés dans l'industrie de la marijuana au Canada, englobant les secteurs de la production, de la distribution et de la vente. D'après vous, quelle serait la réaction d'un douanier aux frontières américaines qui demanderait à un travailleur de cette

Canada, if this person answers by saying that they produce marijuana?

[English]

Mr. Waldman: I think there could be difficulties there as well. If possessing marijuana is sufficient grounds to deny someone admission, acknowledging that you're involved in the production of marijuana would also be grounds because if you're involved in productions, it's likely that you've possessed it, as well.

I think this is a problem. That's why I say the Canadian government has to communicate with the American government and say, "Look, there are thousands of people who are going to be affected by this. There are tens of billions of tourism dollars every year spent by Canadians in the United States, and we don't want that to be jeopardized. We want the rights of Canadians to be respected. We don't think they should be punished and denied admission for legal activity." That has got to be the message.

I don't know what else the government can do. We cannot demand and require the Americans to enforce their law in the way we want. All we can do is make it clear that as a government that is what we want them to do. And they will make their own decision based upon their own political priorities at the time.

[Translation]

Senator Boisvenu: According to Donald Trump's statement, the American federal government will not make any changes regarding the legalization of marijuana, and it will be up to every state to decide. But in the federal government's regulations, the ban will stand.

Given the Americans' aversion to drug sales, either marijuana or harder drugs, do you think that Canada will be able to encourage the Americans to make changes on this file?

[English]

Mr. Waldman: I think that international relations between states is a complex matter, and there are lots of different issues that are now confronting Canada and the U.S., the most important one being NAFTA.

Within the context of these bilateral negotiations, the issue around whether Canadians should be punished for and denied admission to the U.S. for smoking or possession of a small amount of marijuana or cannabis should be part of the bilateral negotiations that Canada and the United States are engaging in.

industrie quel est son métier au Canada, et que ce dernier réponde qu'il produit de la marijuana?

[Traduction]

M. Waldman : Je pense que cela peut également poser problème. Si le simple fait de posséder de la marijuana peut permettre l'interdiction de séjour, le fait de reconnaître que vous contribuez à la production de marijuana pourrait également constituer un motif, puisqu'à ce moment-là, vous avez également eu de la marijuana en votre possession.

J'estime que c'est problématique. C'est pourquoi je dis que le gouvernement canadien doit communiquer avec le gouvernement américain et lui dire : « Écoutez, des milliers de personnes seront touchées. Il y a des dizaines de milliards de dollars découlant du tourisme que les Canadiens dépensent chaque année aux États-Unis et nous ne voudrions pas que cela soit remis en cause. Nous voulons que les droits des Canadiens soient respectés. Nous n'estimons pas qu'ils doivent être punis et interdits de séjour en raison d'une activité légale. » Voilà ce que doit être le message.

Je ne sais pas ce que le gouvernement pourrait faire d'autre. On ne peut pas exiger de la part des Américains qu'ils appliquent leur loi de la façon dont nous le voudrions. Tout ce que nous pouvons faire c'est de dire clairement en tant que gouvernement que c'est ce que nous voulons qu'ils fassent. Et, bien sûr, ils prendront leur propre décision en fonction de leurs priorités politiques du moment.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Selon la déclaration de Donald Trump, le gouvernement fédéral américain ne bougera pas face à la légalisation de la marijuana et la décision sera laissée à chaque État. Mais le gouvernement fédéral, dans sa réglementation, maintiendra l'interdiction.

Compte tenu de l'aversion des Américains par rapport à la vente de drogues, que ce soit de la marijuana ou des drogues plus dures, croyez-vous que le Canada sera en mesure de faire bouger les Américains en ce qui concerne ce dossier?

[Traduction]

M. Waldman : Je pense que les relations internationales entre les États sont complexes et que le Canada et les États-Unis font face à l'heure actuelle à de nombreux problèmes, dont le plus important est l'ALENA.

Dans le contexte de ces négociations bilatérales, la question de savoir si les Canadiens devraient être pénalisés ou interdits de séjour aux États-Unis parce qu'ils fument ou sont en possession d'une petite quantité de marijuana ou de cannabis, j'estime que cela devrait faire partie des négociations bilatérales auxquelles s'adonnent le Canada et les États-Unis.

I think both countries realize that there's a lot at stake in this. There are other tourist destinations besides the United States. If the Americans make it difficult enough for Canadians, maybe they will reconsider going to Florida and go to some other warm destination instead. The Americans have to be cognizant that they have interests at stake as well. I think the Canadian government has to make that clear to them.

Senator Oh: Mr. Waldman, thank you for being here and giving us great information on border crossings.

Last week, this committee heard from Mr. Saunders that border crossings and preclearance to the United States will be negatively impacted by the legalization of marijuana, specifically since Canadians admitting to having consumed marijuana could be barred permanently from the U.S.

Do you share the same concern? And do you think, when the use of marijuana is legalized in Canada, more Canadians will be denied entry into the U.S.?

Mr. Waldman: Obviously, you're asking me to speculate. There's no question that I've heard of cases of Canadians who have been permanently barred from the U.S. as a result of having admitted to smoking marijuana. That is something that occurs now, even though marijuana is not yet legal in Canada.

The problem exists now, and it will continue to exist after legalization. Will there be more cases after legalization? I think that would require me to speculate. That really depends on the policy of the U.S. government. Is the U.S. government going to become more aggressive in its enforcement of this law that says that if a person admits to having possessed marijuana they are inadmissible?

I think, in that context, there's a role to be played by the Canadian government in meeting with U.S. officials and making it clear to them that we would be very concerned about increased enforcement of the law.

If we communicate that, and if the Americans hear us, my hope is that the number of cases will not go up but will go down.

Senator Oh: Mr. Saunders also briefly noted that after this legalization comes into effect, children and youth who possess or consume cannabis would not be subject to a permanent bar from entering the United States, but their parents could be held liable.

Je pense que les deux pays savent que c'est un enjeu important. Il existe d'autres destinations touristiques en plus des États-Unis. Si les Américains mettent trop de bâtons dans les roues des Canadiens, peut-être songeront-ils à se rendre dans une autre destination soleil plutôt qu'en Floride. Les Américains doivent aussi savoir que leurs intérêts sont en jeu. Je pense que le gouvernement canadien doit le leur expliquer clairement.

Le sénateur Oh : Maître Waldman, je vous remercie d'être là pour nous donner cette excellente information sur les passages transfrontaliers.

La semaine dernière, notre comité a entendu Me Saunders nous dire que la légalisation de la marijuana aura une incidence négative sur les passages transfrontaliers et les précontrôles à la frontière américaine, et plus particulièrement puisque les Canadiens qui admettent avoir consommé de la marijuana pourraient être interdits de séjour de façon permanente aux États-Unis.

Avez-vous les mêmes craintes? Et estimez-vous que, lorsque l'utilisation de la marijuana sera légalisée au Canada, un plus grand nombre de Canadiens seront bloqués à la frontière des États-Unis?

M. Waldman : Évidemment, vous me demandez d'émettre des hypothèses. J'ai en effet entendu parler de cas où des Canadiens ont été interdits à vie d'entrer aux États-Unis parce qu'ils ont admis avoir fumé de la marijuana. Cela se produit à l'heure actuelle même si la marijuana n'est pas encore légale au Canada.

C'est un problème existant, et il continuera d'exister après la légalisation. Y aura-t-il un plus grand nombre de cas après la légalisation? Pour répondre à cette question, je devrais avancer des hypothèses. Tout dépend en fait des politiques du gouvernement américain. Deviendra-t-il plus rigoureux dans son application des lois qui prévoient qu'une personne devient inadmissible si elle admet avoir possédé de la marijuana?

Je pense qu'à ce moment-là le gouvernement du Canada a un rôle à jouer en rencontrant les responsables américains et en leur expliquant clairement que le gouvernement canadien serait très préoccupé par une application plus rigoureuse de la loi.

Si nous communiquons cela et que notre message est bien entendu par les Américains, j'espère que le nombre de cas n'augmentera pas, mais, qu'en fait, il diminuera.

Le sénateur Oh : Me Saunders a aussi brièvement signalé qu'une fois l'entrée en vigueur de la légalisation, les enfants et les jeunes qui ont en leur possession ou qui consomment du cannabis ne feraient pas l'objet d'une interdiction de séjour permanente aux États-Unis, mais que ce sont leurs parents qui pourraient être tenus responsables.

Are you familiar with this issue? If so, can you please elaborate?

Mr. Waldman: I read Mr. Saunders' testimony, and my understanding of his evidence is that parents could be held responsible for the fact that their minor children possess marijuana and could be barred as a result of that, although the children would not be. I read that in the testimony, and Mr. Saunders is obviously more knowledgeable in U.S. immigration law than I am. I'm a Canadian immigration lawyer. That's my understanding.

Senator McIntyre: Thank you for your presentation. I would like to follow up in regard to one of the issues you raised: the impact on the U.S. economy should Canadians be barred from entering the United States when Bill C-45 becomes law.

Obviously, the Canadian government has to take steps to protect Canadians who will seek to enter the United States. Do you believe the government should pursue an agreement with the United States that would aim to protect Canadians from being prohibited or banned from entering the U.S.? Is that feasible?

Mr. Waldman: It would be difficult to have a formal agreement, because in Canada, for example, there is a provision in our immigration law that states that having committed an offence that is punishable by a certain length of time in Canada renders you inadmissible. If a U.S. citizen at this point comes to Canada and admits to having possessed marijuana, they could be technically denied admission into Canada and barred as well, because it's still illegal in Canada to possess marijuana.

The question then becomes one of policy. It would be difficult to imagine how you would draft a specific exemption like that. I would think it would have to be in the form of a policy, and the policy would be simply not to ask questions of Canadians when they cross the border.

Senator McIntyre: The matter can get complicated, because we have state jurisdiction on one hand, and you have the federal jurisdiction, and it is the federal jurisdiction that controls the border —

Mr. Waldman: Right.

Senator McIntyre: — and enacts federal criminal law. That said, I just want to add to the question I was asking you a while ago about the agreement. If we don't have an agreement, what other steps might the Government of Canada be advised to take?

Connaissez-vous cet enjeu? Et, le cas échéant, pouvez-vous nous donner des détails?

M. Waldman : J'ai lu le témoignage de Me Saunders et d'après ce que j'ai compris, c'est que les parents pourraient être tenus responsables du fait que leurs enfants mineurs possèdent de la marijuana et qu'ils pourraient être bloqués à la frontière, même si les enfants ne l'étaient pas. C'est ce que j'ai lu dans son témoignage, et je pense que Me Sanders est manifestement plus au courant de la loi américaine sur l'immigration que moi. Je suis un avocat spécialisé en droit de l'immigration canadienne. Voilà ce que j'en comprends.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie pour votre exposé. J'aimerais poursuivre en fonction d'une question que vous avez soulevée, c'est-à-dire les répercussions sur l'économie américaine s'ils interdisaient aux Canadiens l'accès dans leur pays une fois l'entrée en vigueur du projet de loi C-45.

Manifestement, le gouvernement canadien doit prendre des mesures pour protéger les Canadiens qui chercheront à se rendre aux États-Unis. Estimez-vous que le gouvernement devrait signer un accord avec les États-Unis afin d'éviter que les Canadiens ne soient refoulés à la frontière ou qu'ils n'aient plus le droit d'entrer aux États-Unis? Est-ce faisable?

M. Waldman : Il serait difficile d'en arriver à un accord officiel parce qu'au Canada, par exemple, il y a une disposition dans la Loi sur l'immigration qui prévoit que le fait d'avoir commis une infraction punissable par une période d'incarcération au Canada vous rend inadmissible. Si un citoyen américain entrait au Canada en admettant avoir possédé de la marijuana, on pourrait techniquement lui interdire le droit d'entrer au Canada, et cette interdiction pourrait également être permanente parce qu'il est toujours illégal de posséder de la marijuana au Canada.

Il s'agit plutôt alors d'une question de politique. Il serait difficile d'imaginer comment nous pourrions en arriver à une exemption bien précise comme celle-là. Je pense que cela devrait plutôt prendre la forme d'une politique qui prévoirait tout simplement qu'il faut éviter de poser ces questions aux Canadiens lorsqu'ils traversent la frontière.

Le sénateur McIntyre : Les choses peuvent se compliquer, parce qu'il y a le champ de compétence des États d'une part, et le champ de compétence du fédéral d'autre part, et c'est le gouvernement fédéral qui contrôle la frontière...

M. Waldman : C'est exact.

Le sénateur McIntyre : ... et qui applique le droit pénal fédéral. Cela étant dit, j'aimerais ajouter un élément à la question que j'ai posée il y a quelques minutes sur l'établissement d'un accord. Sans accord, que pourrait-on conseiller de faire au gouvernement du Canada?

Mr. Waldman: They need to communicate with the U.S. officials and explain that possession will be legal in Canada on a specified date, and that at that point, there will be Canadians seeking to cross into the United States who may have possessed marijuana, which in some parts of the United States and under federal law may be illegal, but the Canadian government would request that the Americans not take action against Canadians in relation to activities that are legal in Canada when they seek to enter the United States. It would have to be a formal request, government to government, that they do that. Then it will be up to the Americans to determine whether they agree with this request and determine how they're going to implement it.

In Canada, I would expect that if it were the other way around and the Americans were coming to the Canadians, border officials could be directed to exercise their discretion to admit to Canada persons who may admit to having been in simple possession of marijuana.

There are mechanisms in Canadian policy that would allow Canada to do that, so I would think there are probably similar mechanisms in the United States that would allow Americans to do the same thing.

Senator McIntyre: You informed us that you read last week's transcript. As you recall, officials from CBSA and Global Affairs Canada informed the committee that U.S. authorities have given no indication to them that their policies and practices on marijuana would change once Bill C-45 becomes law. Most witnesses told us that Canadians simply need to be cognizant of that fact when they seek to enter the United States.

In your view, will exercising greater caution be sufficient to protect individuals from a potential lifetime ban?

Mr. Waldman: That's a complicated question, especially in view of the pre-clearance issues. I think the U.S. lawyer last week explained to you that, as a lawyer, no one can ever counsel anyone to misrepresent. I always say it is a very bad idea not to tell the truth to any official at any time. So if a Canadian is confronted with a U.S. immigration official who asks that question and the answer might be "yes," they are better off not answering the question and withdrawing back to Canada. I think that was the advice the immigration lawyer gave.

The fact that the Canadian official said that the U.S. policy isn't going to change means we're left in a sort of ambiguous situation. From reading the testimony last week, generally speaking, the U.S. officials are not going to ask, but there might

M. Waldman : Le gouvernement doit communiquer avec les responsables américains et leur expliquer que la possession deviendra légale au Canada à compter d'une date précise, et qu'à ce moment-là, des Canadiens voudront traverser la frontière pour se rendre aux États-Unis, et il se peut qu'ils aient déjà été en possession de marijuana, qui dans certains endroits aux États-Unis et aux termes de la loi fédérale pourrait être illégale, mais que le gouvernement canadien demande à ce que les Américains ne prennent aucune mesure auprès des Canadiens en ce qui touche des activités légales au Canada lorsque des ressortissants canadiens veulent entrer aux États-Unis. Cela devrait se faire sous forme de demande officielle, de gouvernement à gouvernement. Ensuite, ce sera aux Américains de déterminer s'ils sont d'accord avec cette demande et de voir comment ils pourraient y acquiescer.

Au Canada, je m'attendrais à ce que, inversement, si des Américains cherchaient à entrer au Canada, on puisse demander aux agents frontaliers d'exercer leur pouvoir discrétionnaire et d'admettre au Canada des Américains ayant admis avoir eu en leur possession de la marijuana.

Il existe des mécanismes en politique canadienne qui permettraient au Canada d'agir ainsi. Je suppose donc qu'il existe des mécanismes semblables qui permettraient aux Américains de faire la même chose.

Le sénateur McIntyre : Vous nous avez dit avoir lu la transcription des témoignages de la semaine dernière. Vous vous souviendrez alors que les responsables de l'Agence des services frontaliers du Canada et d'Affaires mondiales Canada ont signalé au comité que les autorités américaines ne leur ont donné aucune indication qu'ils changeraient leurs pratiques ou leurs politiques en matière de marijuana une fois que le projet de loi C-45 entrerait en vigueur. La plupart des témoins nous ont dit que les Canadiens devront tout simplement être au fait de la situation lorsqu'ils voudront entrer aux États-Unis.

À votre avis, suffira-t-il d'être plus vigilant pour protéger les personnes d'une éventuelle interdiction à vie?

M. Waldman : Il s'agit là d'une question complexe, surtout si l'on tient compte des enjeux de précontrôle. Je crois que l'avocat américain vous a expliqué, la semaine dernière, qu'aucun avocat ne peut conseiller à quiconque de faire une fausse déclaration. Je dis toujours que c'est une très mauvaise idée de ne pas dire la vérité aux autorités, en tout temps. Par conséquent, si un Canadien se fait poser cette question par un agent d'immigration américain et que sa réponse pouvait être affirmative, il ferait mieux de ne pas y répondre et de revenir au Canada. Je crois que c'est le même conseil que vous avait donné l'avocat en immigration.

Le fait que le représentant canadien ait dit que la politique américaine n'allait pas changer montre bien que nous nous retrouvons dans une sorte de situation ambiguë. À lire le témoignage de la semaine dernière, on peut penser que, de façon

be some who do ask. If somebody asks, then a Canadian could be barred for life. That's the situation we're confronted with now.

It seems to me the Canadian government needs to take cognizance of that and deal with it, and say, "Look, this is the situation now. What is the U.S. government going to do, given the flow of tens of billions of dollars of Canadian tourist dollars to the United States? What are you going to do once the possession of marijuana becomes legal in Canada, and we don't want Canadians to be banned for life from the U.S. for engaging in legal activity?"

[*Translation*]

Senator Dagenais: Mr. Waldman, I understand your point of view very well. There must be negotiations between the American government and the Canadian government to explain the situation in Canada. Based on what is happening currently with other files, things aren't always easy.

This said, the Government of Quebec has begun to broadcast a television ad for teenagers and people in general explaining that the use of marijuana is dangerous to one's health and that they should be careful. A government that drafts legislation has the responsibility to inform and educate people. In fact, the Government of Canada, more specifically the health department, has never shied away from mentioning that the use of tobacco was dangerous to one's health. I hope that they will do the same thing for marijuana.

Given that this bill was rushed through, would you be amenable to delaying it and even its implementation for a few months, in order to educate and inform Canadians? Once the bill has been adopted, it will be a bit late to educate Canadians.

It is my understanding that some provinces have agreed to educate their populations. Currently, this falls under provincial jurisdiction, and more could be done, but municipalities were expecting to benefit from marijuana sales. However, they have been told that that is not the case. That being said, there are many repercussions.

Would you agree to have this bill delayed for at least a year in order to take the time to educate and inform Canadians? No matter how well we explain things to the Americans, we all know that we are considerably more nervous when we go through American customs than through Canadian customs. I would like to hear your comments on the subject of delaying this bill in order to better inform Canadians.

générale, les agents américains ne poseront pas la question, mais il se peut aussi que certains la posent. Dans ce cas-là, un Canadien pourrait être interdit de territoire à vie. Voilà la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Il me semble que le gouvernement canadien doit en prendre acte et dire : « Voilà la situation. Que va faire le gouvernement américain, étant donné que les touristes canadiens rapportent des dizaines de milliards de dollars aux États-Unis? Qu'allez-vous faire une fois que la possession de marijuana sera légale au Canada — et nous ne voulons pas que tous les Canadiens se fassent refuser l'entrée aux États-Unis après s'être livré à une activité légale? »

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Monsieur Waldman, je comprends très bien votre point de vue. Il doit y avoir des négociations entre le gouvernement américain et le gouvernement canadien pour expliquer la situation au Canada. Ce n'est pas toujours facile, quand on regarde ce qui se passe actuellement dans d'autres dossiers.

Cela dit, le gouvernement du Québec a commencé à diffuser une publicité télévisée pour expliquer aux adolescents, et aux citoyens en général, que l'utilisation de la marijuana est néfaste pour la santé et qu'il faut être prudent. Le gouvernement qui rédige les lois a quand même une responsabilité, celle d'informer et de sensibiliser les gens. D'ailleurs, le gouvernement du Canada, plus particulièrement le ministère de la Santé, ne s'est jamais gêné pour dire que l'usage du tabac était néfaste pour la santé. J'espère qu'il en fera de même pour la marijuana.

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de loi précipité, seriez-vous favorable à ce qu'on le reporte de quelques mois, et même son entrée en vigueur, pour d'abord éduquer et sensibiliser les Canadiens? Lorsque le projet de loi sera adopté, il sera peut-être un peu tard pour éduquer les Canadiens.

Actuellement, je comprends que certaines provinces acceptent d'éduquer leurs citoyens. Actuellement, cela relève de la juridiction provinciale, et on peut aller plus loin, mais les villes s'attendaient à bénéficier de retombées de la vente de la marijuana. Or, on leur dit qu'elles n'en auraient pas. Cela dit, il y a beaucoup de conséquences.

Seriez-vous d'accord pour qu'on reporte d'au moins un an ce projet de loi pour prendre le temps d'éduquer et de sensibiliser les Canadiens? On a beau l'expliquer aux Américains, vous et moi savons très bien qu'une fois arrivés aux douanes américaines, on est pas mal plus nerveux que lorsqu'on arrive aux douanes canadiennes. J'aimerais entendre vos commentaires au sujet du report du projet de loi pour sensibiliser les Canadiens.

[English]

Mr. Waldman: In terms of the health effects of smoking marijuana as opposed to cigarettes, that's well beyond my expertise, so I don't really feel competent to advise the committee as to whether we should delay the bill to educate Canadians about that.

In terms of delaying the bill because of the border issues, I don't think a delay is going to assist. What needs to happen is forceful communication between the Canadian government and the U.S. counterparts as to the implications of the legislation and the expectations of the Canadian government vis-à-vis U.S. government conduct in the face of this legislative change.

If we were doing something hugely controversial that would be viewed problematically, like legalizing heroin or something, there would be a huge issue, but since 29 states have legalized marijuana in some form, I really don't think it's so controversial that we can't go to the Americans and say, "Hey, look. Twenty-nine of your states have some form of legal marijuana. It's going to be legal in Canada. Leave Canadians alone for simple possession." I think that's what we need to do.

Senator Jaffer: Mr. Waldman, you always make your remarks thoughtfully, saying that our government has to talk to the Americans. As you've set it out, I won't repeat about the monies we spend in the U.S. The challenge that the committee here faces is that when I pushed the official about this, I got a lecture about how we can't tell another country what to do. So what you said, I felt like it was a fait accompli. That's what they said. As you read in the transcript, it said the American government will not change its position, and our officials told me it's not their position to tell another country what to do.

I hear what you say, and obviously the minister is appearing after you, and we will urge him regarding what you are telling us, but that's the challenge we face.

Mr. Waldman: I think it's important to distinguish we're not telling the Americans what to do. We're giving the Americans our official governmental position and asking the Americans to take that into account when they deal with Canadian citizens who are seeking to cross the border within the context of Canadians who spend tens of billions of dollars of tourism money in the United States.

We're saying to the Americans, "It's your call what to do, but possession is going to be legal in Canada on this date, and after that we would ask, as a government, that you take into account that it's legal when you deal with Canadians crossing the border." That's all we can do.

[Traduction]

M. Waldman : En ce qui concerne les effets de la marijuana sur la santé, par opposition au tabagisme, cela ne relève pas de mon expertise et je ne me sens donc pas compétent pour dire à votre comité s'il devrait ou pas retarder l'adoption de ce projet de loi, le temps d'informer les Canadiens là-dessus.

Maintenant, s'il s'agit de repousser l'adoption du projet de loi en raison des problèmes à la frontière, je ne pense pas que cela serait utile. Ce qu'il faut, c'est que le gouvernement canadien et ses homologues américains aient un dialogue franc et rigoureux sur les retombées du projet de loi et sur les attentes canadiennes face aux mesures américaines, une fois l'entrée en vigueur de la loi.

Si nous nous apprêtions à faire quelque chose de très controversé et que c'était problématique, comme la légalisation de l'héroïne, là ça serait un problème énorme, mais puisqu'il y a 29 États qui ont déjà légalisé la marijuana sous une forme ou une autre, je ne pense pas que ce soit controversé au point de ne pas pouvoir dire aux Américains « Écoutez, 29 États, chez vous, ont légalisé la marijuana sous une forme ou une autre. La marijuana va être légale au Canada, alors ne vous en prenez pas aux Canadiens pour simple possession. » Voilà ce que nous devons faire, selon moi.

La sénatrice Jaffer : Maître Waldman, vos commentaires sont toujours fort réfléchis, notamment lorsque vous nous dites que notre gouvernement devrait parler aux Américains. Comme vous l'avez précisé, je ne vais pas répéter les sommes d'argent que nous dépensons aux États-Unis. Notre comité se heurte à un problème, vous voyez, car lorsque j'ai fait valoir ce point auprès du représentant, je me suis fait faire la leçon et dire que nous ne pouvions pas dire quoi faire à un autre pays. Ce que vous avez dit me semble tout à fait logique. Mais voilà ce qu'ils ont dit. Comme vous l'avez lu dans la transcription, le gouvernement américain ne va pas changer d'avis, et nos représentants m'ont dit que ce n'était pas à eux de dire quoi faire à un autre pays.

Je comprends votre position et, comme le ministre va comparaître après vous, nous allons le presser de répondre à cette question, mais c'est le problème auquel nous nous heurtons.

M. Waldman : Je crois qu'il est important de préciser que nous ne sommes pas en train de dire quoi faire aux Américains. Nous informons les Américains de la position officielle de notre gouvernement et nous leur demandons d'en tenir compte lorsqu'ils auront affaire à des citoyens canadiens désireux de traverser la frontière et d'aller dépenser des dizaines de milliards de dollars aux États-Unis, en tant que touristes.

Nous disons aux Américains : « À vous de décider quoi faire, mais la possession de marijuana sera légale au Canada à telle date. Après cela, en tant que gouvernement, nous vous demandons de tenir compte du fait que ce sera légal lorsque vous

Senator Jaffer: And the challenge gets even worse, because I live in B.C. When this law goes through, it will be legal in British Columbia. It's legal in Washington state. So for a British Columbian, they think that they are not doing anything wrong. They're going to a state where a certain amount of cannabis is legal, and yet federally it isn't. It's not that easy. People will be confused as to what's happening. I think that there's a lot of work that our government needs to do to protect Canadians.

Mr. Waldman: You know, in the same way that there's been a lot of effort about educating people about not taking large amounts of currency across the border, I think the same thing has to happen with Canadians not taking drugs across the border. Even though it's legal in Canada, it's not legal in most contexts to transport marijuana between Canada and the United States after legalization in Canada. Canadians have to be educated about that, and it has to be made perfectly clear to them that legalization in Canada does not allow you to cross the border.

Maybe it makes sense to put signs up near the border crossings warning Canadians about that. I'm not sure. But there has to be a concerted effort to educate Canadians about what is and is not legal.

Senator Jaffer: For me, it's worse than that. I accept you are going to another country, so you have to know the laws of that country. And if you're going to take cannabis, you should know the law. If you just smoked some, you should be aware. But if you smoked 10 years ago, you can still be stopped from going in if you tell the truth. That's the challenge, and that's where our government needs to play an active role.

But I have another question for you. You spoke about people being deported because of the maximum years changing. Can you slowly repeat that, because that's something very important that we must keep in mind.

Mr. Waldman: Okay. So in the Immigration and Refugee Protection Act there are two kinds of inadmissibility. Any foreign national is inadmissible if they've been convicted of an offence that is equivalent to any indictable offence. It doesn't matter the maximum punishment.

Now, impaired driving is five years maximum in most cases. If it's five years, you're inadmissible. But it's called criminality. It's not serious. Implications of that are, one, a permanent

traitez avec des Canadiens aux postes de frontière. » C'est tout ce que nous pouvons faire.

La sénatrice Jaffer : Et le problème prend encore plus d'ampleur, car j'habite en Colombie-Britannique. Lorsque la loi entrera en vigueur, la marijuana sera légale en Colombie-Britannique. Elle est légale dans l'État de Washington. Par conséquent, les habitants de la Colombie-Britannique penseront ne rien faire de mal. Ils iront dans un État où la possession d'une certaine quantité de cannabis est légale, alors qu'au niveau fédéral, c'est illégal. Ce n'est donc pas aussi simple. Les gens ne comprendront pas bien ce qui se passe. Je crois que notre gouvernement devra déployer beaucoup d'efforts pour protéger les Canadiens.

M. Waldman : Vous savez, tout comme il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été déployés pour sensibiliser les gens pour qu'ils n'amènent pas de grosses quantités d'argent avec eux lorsqu'ils traversent la frontière, je crois qu'il faudra faire la même chose ici et dire aux Canadiens de ne pas traverser avec de la drogue. Même si c'est légal au Canada, il n'est pas légal, dans la plupart des cas, de transporter de la marijuana entre le Canada et les États-Unis, même une fois que la marijuana sera légalisée ici. Les Canadiens doivent en être informés, et il faut absolument qu'ils comprennent que, même si c'est légal au Canada, cela ne leur permet pas de traverser la frontière avec de la marijuana.

Il serait peut-être judicieux de mettre des pancartes près des postes de frontière pour prévenir les Canadiens. Je ne sais pas. Mais il faut faire des efforts concertés pour informer les Canadiens de ce qui est légal et de ce qui ne l'est pas.

La sénatrice Jaffer : Selon moi, c'est même pire. Je comprends que quand on va dans un autre pays, on se doit de se renseigner sur les lois de ce pays. Et si vous voulez apporter du cannabis, vous devriez connaître la loi. Si vous venez juste d'en fumer, vous devriez être au courant. Mais si vous en avez fumé il y a 10 ans, vous pourriez encore vous faire arrêter en entrant si vous dites la vérité. C'est ça le problème, et c'est là que notre gouvernement doit jouer un rôle actif.

Mais j'ai une autre question à vous poser. Vous nous avez dit que des gens pourraient être renvoyés, car le nombre maximum d'années a changé. Pourriez-vous répéter plus doucement, car c'est quelque chose de très important que nous devons garder en tête.

M. Waldman : D'accord. Selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, il existe deux types de motifs d'interdiction de territoire. Tout ressortissant étranger est interdit de territoire s'il a été reconnu coupable d'une infraction équivalente à un acte criminel. Peu importe la peine maximale encourue.

À l'heure actuelle, la conduite avec facultés affaiblies est possible d'un maximum de cinq années, dans la plupart des cas. Si c'est bien cinq ans, vous êtes interdits de territoire. C'est ce

resident can't be deported for a simple conviction for impaired driving; and two, if someone is visiting Canada or applies for permanent residence and has a simple conviction, it's relatively easy to get a permit to overcome that.

One of the proposals in the changes in the legislation is going to be to increase the maximum penalty to 10 years. If it's 10 years or more, it's now serious criminality under the Immigration and Refugee Protection Act, so that applies not only to non-permanent but to permanent residents. It means once this change goes into effect, a permanent resident could be deported for one impaired driving conviction.

It also means it's more difficult for any person who seeks to come into Canada to overcome the inadmissibility, because once it's serious criminality, the requirements for getting into Canada are more severe and require a higher level of delegation to allow for permission to come into the country.

So I think it's an unintended consequence of some of these amendments that are increasing the maximum penalties that will have a negative impact on immigration. From some of my conversations, I have a sense that maybe even the immigration officials may be concerned about this, so it might be the kind of thing that the committee would want to explore with immigration officials because it would be possible for the Senate to introduce an amendment that would say that even though we're increasing the maximum penalty under the Criminal Code, it shouldn't be considered as an amendment that affects the seriousness for the purposes of the immigration law. I don't know if that helps you.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Once again, thank you very much, Mr. Waldman.

We can see the scope of the problem many Canadians are facing. The fact that the department is so ill-prepared to negotiate or discuss issues with the United States is further proof that this bill involved little planning and a great deal of improvisation. Last week, representatives of three organizations appeared before the committee, including the RCMP, international organizations and CBSA. We asked them whether they had written to the United States to raise this issue. To our collective surprise, the answer was no. In your opinion, is it true that there was no correspondence between Canada and the United States?

qu'on appelle de la criminalité. Mais ce n'est pas grave. Ce que ça veut dire? D'abord, qu'un résident permanent ne peut pas être renvoyé après avoir été condamné pour conduite avec facultés affaiblies et, ensuite, que si quelqu'un est en visite au Canada ou fait une demande de résidence permanente et a été condamné, il sera relativement facile d'obtenir un permis pour y remédier.

Un des changements proposés dans le projet de loi fera passer la peine maximale à 10 ans. Si la personne est condamnée à 10 ans ou plus, cela est considéré comme de la grande criminalité, en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et cela s'applique donc aussi bien aux résidents non permanents que permanents. Cela veut dire qu'une fois que ce changement entrera en vigueur, un résident permanent pourrait être renvoyé après avoir été reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies.

Cela signifie également qu'il sera plus difficile de faire renverser l'interdiction de territoire pour toute personne désireuse de venir au Canada, car une fois que ce sera considéré comme de la grande criminalité, la personne sera assujettie à des critères d'entrée plus sévères et devra faire appel à des pouvoirs ou des instances supérieurs pour être autorisée à entrer au Canada.

Je pense donc que c'est une conséquence involontaire de certaines des modifications qui visent à accroître les peines maximales et cela aura une incidence négative sur l'immigration. D'après certaines conversations que j'ai eues, je crois même que les agents d'immigration s'en inquiètent, et c'est peut-être le genre de question que vous pourriez poser aux fonctionnaires de l'immigration. Le Sénat pourrait très bien proposer un amendement qui ferait en sorte que, même si l'on augmente les peines maximales prévues par le Code criminel, cette modification ne devrait pas influencer la gravité des infractions dans le cadre de la Loi sur l'immigration. Je ne sais pas si ma réponse vous est utile.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Encore une fois, merci beaucoup, monsieur Waldman.

On constate l'ampleur du problème qui attend de nombreux Canadiens. De voir aujourd'hui si peu de préparation de la part du ministère à négocier ou à discuter avec les Américains, c'est une autre preuve que ce projet de loi a été lancé avec un manque de préparation et une très grande improvisation. La semaine dernière, les gens de trois organisations sont venus témoigner. Il y avait des gens de la GRC, d'organisations internationales et des Services frontaliers. On leur a demandé s'ils avaient adressé une correspondance écrite aux Américains pour soulever ce problème. On a tous été un peu surpris de constater que ce n'était pas le cas. Croyez-vous, effectivement, qu'il n'y a pas eu de correspondance entre le Canada et les Américains?

[English]

Mr. Waldman: Obviously, I don't have any knowledge as to correspondence or communications. I read the reports last week, and the officials made it clear that they've been communicating with the Americans, and I think it's important that we have clarity as to what they have communicated and what they are going to communicate to the Americans.

I think it's an extremely important question, but as I said, we can't exaggerate it in the sense that given I don't know how many crossings a week into the United States, the fact that there may be a small number of Canadians who have problems suggests that the majority are not going to. Having said that, that doesn't mean that we shouldn't be concerned about the small number who have problems. We need to look for a solution.

As I said, all we can do is communicate and say, "Look, this is the law in Canada. We ask you to take that into account when you enforce U.S. immigration law." It's up to the Americans to make that choice. Once the Americans decide what they're going to do, then the Canadian public has to decide what it's going to do. Maybe Canadians will say they are not going to cross into the United States if they are asked a question and they might be barred for life. The Americans will have to question whether they will enforce a law that will cost them tens of billions in tourism dollars.

[Translation]

Senator Boisvenu: It is simplistic to tell Canadians to simply go elsewhere. Some of them own houses and have investments in the United States. Travelling elsewhere often costs twice the price of a trip to Florida. If I were Prime Minister of Canada, I should therefore tell Canadians: If you are denied entry to the United States, just go somewhere else. Canadians are going to pay for this kind of improvisation, when legalization should have been properly planned. The problem should have been identified, because you are saying it may be a problem that is somewhat magnified. We do not know that. We will find out over the coming years. Are we to depend on that type of voluntary simplification that will penalize Canadians to an unknown extent?

[English]

Mr. Waldman: But the truth of the matter, sir, is that Canadians can be penalized now. The fact that we legalize possession isn't going to change anything. There are Canadians who are being barred at this moment from going into the United States when they get asked the questions. The statistics already

[Traduction]

M. Waldman : Je ne suis pas au courant des échanges ou des communications entre les Américains et les Canadiens. J'ai lu les rapports de la semaine dernière, et les fonctionnaires ont clairement indiqué qu'ils sont en communication avec leurs homologues américains. Je crois qu'il est important que nous sachions clairement ce qui a déjà été communiqué et ce qu'ils comptent communiquer aux Américains à l'avenir.

Selon moi, il s'agit d'une question extrêmement importante, cependant comme je l'ai dit, il ne faut pas exagérer la situation, étant donné que je ne sais pas le nombre de Canadiens qui traversent la frontière chaque semaine. Il se peut qu'un nombre restreint de Canadiens ait des problèmes à la frontière, mais cela ne veut pas dire que ce sera le cas pour la majorité des Canadiens. Cela étant dit, il faut tout de même porter attention au nombre restreint de Canadiens qui auront des problèmes et trouver une solution.

Comme je l'ai dit, tout ce que nous pouvons faire, c'est de dire aux Américains : « Voici la loi en vigueur au Canada. Nous vous demandons d'en tenir compte dans le cadre de l'application de la loi américaine relative à l'immigration. » Ensuite, ce sera aux Américains de prendre une décision. Lorsque les Américains auront décidé ce qu'ils veulent faire, ce sera à la population canadienne de décider ce qu'elle veut faire. Peut-être que les Canadiens décideront de ne plus aller aux États-Unis si les douaniers américains leur posent une question qui pourrait faire en sorte qu'on leur interdise d'entrer aux États-Unis pour le reste de leur vie. Les Américains devront décider s'ils souhaitent appliquer une loi qui leur coûtera des dizaines de milliards de dollars en revenus de tourisme.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : C'est simpliste de dire aux Canadiens d'aller ailleurs. Certains citoyens ont des habitations et des investissements aux États-Unis. Voyager ailleurs, souvent, c'est deux fois le prix d'un séjour en Floride. Si j'étais premier ministre du Canada, je devrais donner comme directive aux Canadiens : s'ils ne vous laissent pas entrer aux États-Unis, allez ailleurs. Les Canadiens doivent payer cette espèce d'improvisation qui aurait dû être préparée avant la légalisation. On aurait dû cerner la problématique parce que vous dites que c'est peut-être un problème qui est un peu amplifié. On ne le sait pas. On le saura au cours des prochaines années. Est-ce qu'on peut avoir recours à cette espèce de simplification volontaire, qui pénalisera en quelque sorte les Canadiens?

[Traduction]

M. Waldman : Mais en réalité, monsieur, les Canadiens peuvent être pénalisés maintenant. La légalisation de la possession n'y changera rien. Il y a des Canadiens qui sont bloqués à la frontière des États-Unis en ce moment quand on leur pose la question. Selon les statistiques, de très nombreux

show that there's a significant number of people in Canada who have smoked marijuana at one point or another in their life, and, if a U.S. official asks them and they choose to answer truthfully, they will be barred from entering the United States. It is a problem that existed before legalization, and it is a problem that will continue to exist. The difference is that, at this point, it's very difficult for the Canadian government to go to the Americans and say, "Hey, look, why are you penalizing Canadians for doing something that is illegal in Canada?" When it's legal, then we can go to the Americans and say, "Why are you penalizing Canadians for doing something that is legal in Canada," and it gives us a much more convincing argument than the one we have now.

The problem with your reasoning, with respect, is that I don't think anything has changed because the problem exists now. I think we'll be in a better position if simple possession is legalized because we have a more compelling argument to make to the Americans at that point about whether they should penalize Canadians for conduct that is legal in Canada.

Senator Oh: We have been talking about going to the States. What about the other way, Americans coming in? Are they allowed to freely bring marijuana into our country? Do we ask them?

Mr. Waldman: The Americans are not allowed to freely bring marijuana. It is illegal to possess marijuana in Canada at this time. If an American admitted to having possessed marijuana in the past, they could be barred entry into Canada, and I wouldn't be surprised if it has happened. I wouldn't be surprised if Americans were barred from coming into Canada for having been convicted of simple possession. Actually, I know of cases where they have been barred because they approach my office. At the present time, the situation is the same. Right? If a Canadian port-of-entry official asks, "Have you possessed marijuana," and the U.S. citizen says yes, they can be barred entry into Canada. After legalization, that won't be the case because, in order to be barred, it has to be a crime in Canada. If it's no longer a crime in Canada, a U.S. citizen won't be able to be barred for simple possession of marijuana.

Senator McIntyre: Mr. Waldman, I want to get your thoughts on the issue of implications for Canadians who become involved in the marijuana business legally in Canada but who then may seek entry into the United States.

You've read the transcripts, so you know that, last week, Mr. Saunders informed this committee that all of these individuals were technically legally inadmissible to the U.S. should that fact be discovered. My question is this: Do you agree

Canadiens ont déjà fumé du cannabis à un moment donné dans leur vie ou dans une autre vie, et si un agent américain leur pose la question et qu'ils décident de répondre honnêtement, on leur interdira l'accès aux États-Unis. C'est un problème qui existait avant la légalisation, et c'est un problème qui va demeurer. La différence, c'est qu'en ce moment, il est très difficile pour le gouvernement canadien d'aller dire aux Américains : « Dites, pourquoi pénalisez-vous les Canadiens qui font quelque chose d'illégal au Canada? » Quand ce sera légal, nous pourrions alors dire aux Américains : « Pourquoi pénalisez-vous les Canadiens pour quelque chose de légal au Canada? » C'est un argument beaucoup plus convaincant que ce que nous avons en ce moment.

Le problème avec votre raisonnement, sauf le respect que je vous dois, c'est que je crois que cela ne change rien, car le problème existe déjà. Je pense que nous serons en meilleure posture si la possession simple est légalisée, car nous aurons un argument plus convaincant à présenter aux Américains quant à savoir s'ils devraient pénaliser les Canadiens pour une chose qui est légale au Canada.

Le sénateur Oh : Nous parlons d'aller aux États-Unis. Qu'en est-il de l'inverse, soit des Américains qui viennent ici? Est-ce qu'ils ont le droit d'apporter librement du cannabis dans notre pays? Est-ce qu'on leur pose la question?

M. Waldman : Les Américains n'ont pas le droit d'apporter du cannabis au Canada. Il est illégal d'avoir du cannabis en sa possession au Canada, en ce moment. Si un Américain admet avoir déjà eu du cannabis en sa possession dans le passé, on pourrait lui interdire l'accès au Canada, et je ne serais pas surpris que cela se soit produit. Je ne serais pas surpris qu'on interdise à des Américains l'accès au Canada pour avoir été trouvés coupables de possession simple. En fait, je sais qu'on a interdit l'accès à des gens, car ils s'adressent à mon bureau. En ce moment, la situation est la même, n'est-ce pas? Si un agent canadien au point d'entrée demande à un citoyen américain s'il a déjà eu du cannabis en sa possession et qu'il répond par l'affirmative, on peut lui interdire l'accès au Canada. Une fois que le cannabis aura été légalisé, ce ne sera plus le cas, car pour interdire l'accès à quelqu'un, il faut que ce soit un crime au Canada. Si ce n'est plus un crime au Canada, on ne pourra interdire l'accès à un citoyen américain pour la simple possession de cannabis.

Le sénateur McIntyre : Monsieur Waldman, j'aimerais savoir ce que vous pensez de la question des incidences sur les Canadiens qui participent légalement au commerce du cannabis au Canada, mais qui veulent ensuite aller aux États-Unis.

Vous avez lu les transcriptions, et vous savez donc que, la semaine dernière, M. Saunders a appris au comité que l'interdiction d'accès de toutes ces personnes aux États-Unis serait techniquement légale, si ce fait était connu. Ma question est la suivante. Admettez-vous que c'est un risque sérieux pour

that this is a serious risk for an individual who is involved in marijuana legally in Canada but seeks to enter the U.S.?

Mr. Waldman: In the same way that possession is a problem, being involved in production could be a problem as well, for sure. There is no question that the testimony of the witness was correct. I agree with it. So that really leads to the question of what Canada can do about that, and I think I've made my position pretty clear.

[Translation]

Senator Dagenais: I have a supplementary question. Mr. Waldman, I heard you say that if Canadians did not wish to travel to the United States, they could simply go elsewhere. However, some countries require visas. We cannot tell Canadians to travel to other countries. We must be careful. I recommend that you not consume any marijuana at all. If you smoke marijuana and you travel to Thailand or Costa Rica, you may be denied entry.

[English]

Mr. Waldman: I'm not familiar with the immigration laws in Costa Rica. I could try to find out whether they can bar people who haven't been convicted just on the basis of admission that they possessed.

We all know that it's very irresponsible for any person to cross a border with drugs. So, if people do that, then they're doing it at their own risk and risking serious consequences.

What would be the likely consequences in other countries that we might want to visit if we didn't visit the United States? I don't know. We'd have to get someone to look at that. I'm not an expert on Costa Rican immigration to tell you the answer to that.

Senator Dean: Thank you, Mr. Waldman. I just want to be absolutely clear. I think you have been very clear in answering most of the questions, but you said something a few moments ago that I think is important and should be of interest to my colleagues around the table. I think I heard you say that the Government of Canada would be in a stronger position in approaching its U.S. counterparts to tackle some of the border issues that have been identified here post-legalization and strict regulation than it is today because we would be arguing from a position in which those questioned activities are now legal. Do I understand that correctly?

Mr. Waldman: Yes. It's very difficult for the Government of Canada now to go to the Americans and say, "Don't punish a Canadian for doing something that they could theoretically be

une personne qui fait légalement le commerce du cannabis au Canada et qui veut entrer aux États-Unis?

M. Waldman : Comme la possession, la participation à la production de cannabis pourrait être problématique, c'est sûr. Il ne fait aucun doute que ce témoignage était juste. J'en conviens. Cela nous amène à la question de savoir ce que le Canada peut faire à ce sujet, et je pense que j'ai exprimé très clairement ce que j'en pense.

[Français]

Le sénateur Dagenais : J'ai une question complémentaire à poser. Je vous ai entendu dire, monsieur Waldman, que si les Canadiens ne veulent pas aller aux États-Unis, ils n'ont qu'à aller ailleurs. Cependant, on doit parfois avoir des visas pour séjourner à l'étranger. On ne peut pas dire aux citoyens d'aller séjourner dans d'autres pays. Il faut faire attention. Je vous recommande de ne pas avoir du tout de marijuana. Si vous fumez de la marijuana et que vous vous rendez en Thaïlande ou au Costa Rica, vous n'aurez pas nécessairement le droit d'y entrer.

[Traduction]

M. Waldman : Les lois d'immigration du Costa Rica ne me sont pas familières. Je pourrais me renseigner pour savoir si l'on peut bannir des gens qui n'ont pas été reconnus coupables, seulement sur la base qu'ils ont admis avoir été en possession de cette substance.

Nous savons tous qu'il est très irresponsable de traverser une frontière avec de la drogue. Alors si des gens le font, ils le font à leur propre risque et pourraient subir d'importantes conséquences.

Quelles pourraient être les conséquences dans des pays que l'on aimerait visiter, autres que les États-Unis? Je ne sais pas. Quelqu'un devrait se pencher là-dessus. Je ne suis pas un expert des lois d'immigration du Costa Rica, alors je ne peux répondre à cette question.

Le sénateur Dean : Merci, maître Waldman. Je veux être certain d'avoir bien compris. Je pense que vous avez été très clair dans vos réponses à la plupart des questions. Vous avez toutefois dit quelque chose il y a quelques instants qui est important et qui devrait susciter l'intérêt de mes collègues. Je crois que vous avez dit que le gouvernement du Canada sera mieux placé pour s'adresser à ses homologues américains à propos de certaines questions de frontière qui ont été mentionnées ici et de réglementation stricte après la légalisation que c'est le cas aujourd'hui. Nous nous trouverons dans une situation où ces activités remises en question seront déjà désormais légales. Ai-je bien compris?

M. Waldman : Oui. C'est maintenant très difficile pour le gouvernement du Canada de dire aux Américains : « Ne punissez pas les Canadiens d'avoir fait quelque chose pour lequel ils

punished for in Canada.” When we reach the point where it is legal to possess a small amount of cannabis in Canada, we have the moral authority to go to the Americans and say, “Hey, look, this is legal in Canada. As a country, we would ask that you not punish Canadians for doing something that is legal in Canada.” I think it’s much more difficult for us now to make that approach. We can make it now in anticipation of legalization. That’s what we should be doing.

Senator Dean: Thank you.

The Chair: Seeing no more questions. Mr. Waldman, let me take this opportunity to thank you very much, as always, for your frank answers and for joining us today. We’re very grateful for your expertise on this matter.

Mr. Waldman: Thank you. It’s a pleasure, as always.

The Chair: Colleagues, as you will recall, we heard last week from officials representing the CBSA, the RCMP and Global Affairs Canada. A number of issues were raised that could not be answered at that time. As such, we are very pleased to welcome the Honourable Ralph Goodale, Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. He is accompanied by Mr. Trevor Bhupsingh, Director General of Law Enforcement and Border Strategies at Public Safety Canada.

Minister, we will hear your opening remarks, after which we will have questions for you. Welcome.

Hon. Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness: Thank you, Madam Chair, and good afternoon, everyone. My apologies for being a bit late. As you know, there was a special proceeding in the House of Commons this afternoon regarding the Chilcotin people of British Columbia. All members of Parliament were there to witness the apology and the exoneration. That was an important moment in the House of Commons for which we all needed to be present. I’m also informed that about an hour from now, the bells will start to ring for a vote, so we have about an hour, Madam Chair.

I’m pleased to have the opportunity to be back again to discuss Bill C-45. I want to thank the committee and its members for your very careful consideration of the bill, especially given my responsibilities from a border and law enforcement perspective.

As you know, this legislation represents a major overhaul of the laws governing the production, sale, possession and use of cannabis in Canada. The long-standing prohibition and criminalization approach has, over the last 90 to 100 years, proven to be pretty well a complete failure on virtually all levels.

pourraient, en théorie, être punis au Canada.» Lorsqu’il sera légal de posséder une petite quantité de cannabis au Canada, nous aurons l’autorité morale de dire aux Américains : « Écoutez, cela est légal au Canada. En tant que pays, nous vous demandons de ne pas punir les Canadiens pour quelque chose qui est légal au Canada.» En ce moment, il est beaucoup plus difficile de procéder ainsi. Nous pouvons le faire en prévision de la légalisation. C’est ce que l’on devrait faire.

Le sénateur Dean : Merci.

La présidente : Je vois qu’il n’y a plus de question. Maître Waldman, je vous remercie d’avoir comparu aujourd’hui et de nous avoir donné, comme toujours, des réponses franches. Nous vous sommes reconnaissants de nous faire profiter de votre expertise en la matière.

M. Waldman : Merci. C’était un plaisir comme toujours.

La présidente : Chers collègues, la semaine dernière, nous avons entendu des fonctionnaires de l’ASFC, de la GRC et d’Affaires mondiales Canada. Nous n’avons pu obtenir de réponses pour un nombre de questions qui ont été soulevées. Nous sommes donc ravis d’accueillir l’honorable Ralph Goodale, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. Il est accompagné par Trevor Bhupsingh, directeur général, Application de la loi et des stratégies frontalières à Sécurité publique Canada.

Monsieur le ministre, vous avez la parole pour votre allocution d’ouverture. Il y aura ensuite une période de questions. Bienvenue.

L’honorable Ralph Goodale, C.P., député de la Sécurité publique et de la Protection civile : Merci, madame la présidente. Bonjour à tous. Mes excuses pour mon retard. Comme vous le savez, il y avait un débat spécial à la Chambre des communes cet après-midi concernant le peuple Chilcotin de la Colombie-Britannique. Tous les députés étaient là pour être témoins des excuses et de l’exonération. C’était un moment important en Chambre et nous devons tous être présents. On m’a aussi informé que dans une heure, la cloche sonnera pour un vote. Nous avons donc à peu près une heure, madame la présidente.

Je suis ravi d’être de retour et d’avoir l’occasion de vous parler du projet de loi C-45. Je tiens à remercier le comité et ses membres d’étudier attentivement ce projet de loi, surtout étant donné mes responsabilités à l’égard des frontières et de l’application de la loi.

Comme vous le savez, ce projet de loi représente un remaniement important des lois régissant la production, la vente, la possession et la consommation du cannabis au Canada. Le système actuel d’interdiction et de criminalisation a été, au cours des 90 à 100 dernières années, un échec total pratiquement sur

Like alcohol before it, the illegality of cannabis has certainly not stopped people from consuming it.

Yet, for decades, inaction on pursuing a different approach has led to the accumulation of some seriously negative consequences. Fighting the production, possession and consumption of cannabis has wasted valuable resources and cost this country a fortune; I'm told, in terms of law enforcement, in the neighbourhood of \$2 billion to \$3 billion a year goes into attempts to enforce a law that clearly has failed.

The criminal charges that result from that fight have ruined many people's lives, particularly the lives of young people. In spite of this, Canadians, including especially youth, continue to use cannabis at a higher rate than people in most other countries. In many cases, it's actually easier for our youth today to buy cannabis than it is cigarettes or alcohol.

Nobody benefits from the failed system currently in place, except for one group, and that, of course, is the criminals who reap huge profits from the sale of illegal cannabis. It is estimated that somewhere between \$6 billion and \$9 billion a year flows into the coffers of organized crime.

Because the cannabis sold by criminals is unregulated, its content, its potency and its quality can and do vary greatly. Also, the product can be profoundly dangerous. With Bill C-45, the government is proposing to take a bold and much-needed new approach to cannabis in this country. The bill covers every aspect of the cannabis industry. It reflects the testimony and advice of experts and academics, law enforcement and other stakeholders, parliamentarians and the Canadian public at large. It also takes into account what we've learned from the experiences of other jurisdictions that have legalized cannabis for non-medical purposes.

As is the case for other legal products, such as alcohol and tobacco, we recognize that cannabis use is certainly not without risk. For example, we know that the younger someone is when they start using cannabis, the greater the overall risks to their health. That's one reason why this bill is driven, in large part, by a zero-tolerance policy with respect to youth.

To help keep cannabis out of the hands of young Canadians, Bill C-45 would introduce strict rules on plain and factual packaging and labelling. Promotion and display would also be tightly controlled. Anything that could be appealing to youth would be prohibited.

These regulations would be accompanied by serious criminal penalties for those who sell or provide cannabis to children or use children to commit a cannabis offence.

tous les plans. L'illégalité du cannabis, comme celle de l'alcool autrefois, n'a pas empêché sa consommation.

Aucune approche différente n'a été envisagée, et ce pendant des décennies, ce qui a mené à l'accumulation de conséquences très négatives. La lutte contre la production, la possession et la consommation de cannabis a occasionné un gaspillage de précieuses ressources et a coûté une fortune à notre pays. J'ai appris, en effet, qu'il en coûte environ entre 2 milliards et 3 milliards de dollars chaque année pour tenter de faire appliquer une loi qui a clairement échoué.

Les condamnations au criminel, qui en ont résulté, ont ruiné la vie de bien des gens, surtout des jeunes. En dépit de cela, on remarque que le taux de consommation de cannabis est supérieur au Canada, surtout chez les jeunes, que dans la plupart des autres pays. Dans bien des cas, il est plus facile pour nos jeunes d'acheter du cannabis que d'acheter des cigarettes ou de l'alcool.

Le système défaillant actuel ne profite à personne, à l'exception d'un groupe, celui des criminels, qui tire d'énormes profits de la vente illégale du cannabis. On estime que c'est entre 6 milliards et 9 milliards de dollars qui se retrouvent ainsi chaque année dans les coffres du crime organisé.

Et parce que le cannabis vendu par les criminels est non réglementé, sa teneur, sa puissance et sa qualité peuvent varier considérablement. De plus, le produit peut être très dangereux. Avec le projet de loi C-45, le gouvernement propose d'adopter une nouvelle approche audacieuse et nécessaire à l'égard du cannabis. Le projet de loi couvre tous les aspects de l'industrie du cannabis. Il reflète les témoignages et l'avis d'experts, d'universitaires, des forces de l'ordre et d'autres intervenants, de même que des parlementaires et des Canadiens en général. Ce projet de loi tient aussi compte de l'expérience d'autres pays qui ont légalisé le cannabis à des fins non médicales.

Comme c'est le cas pour d'autres produits légaux, par exemple l'alcool et le tabac, nous reconnaissons que la consommation du cannabis n'est pas sans risque. À titre d'exemple, nous savons que plus on est jeune au moment de commencer à consommer du cannabis, plus grands sont les risques pour la santé. C'est une raison pour laquelle ce projet de loi repose, en grande partie, sur une politique de tolérance zéro pour les jeunes.

De façon à tenir le cannabis loin de la portée des jeunes Canadiens, le projet de loi C-45 vise à instaurer des règles strictes prônant un emballage et un étiquetage clairs et simples. De plus, la promotion et l'affichage seraient étroitement contrôlés. Tout ce qui pourrait être attrayant pour les jeunes serait interdit.

Le règlement serait accompagné d'importantes sanctions pénales pour ceux qui vendent ou fournissent du cannabis aux enfants, ou qui se servent d'enfants pour commettre une infraction liée au cannabis.

At the same time, this bill would promote health and safety by offering those Canadian adults who choose to use cannabis legal access to a regulated supply of cannabis with strict product safety and quality requirements.

A competitive legal market would help combat crime by drying up a major source of income for criminals. In fact, as I noted in my appearance before the Committee of the Whole last month in the Senate, legalization recently shrank the criminal share of the cannabis market in Washington state by almost 75 per cent.

Officials in Washington, as well as Colorado and Oregon, have also stressed the importance of early public education and awareness. In line with this advice, the government is informing Canadians, young people in particular, of the risks of cannabis use and the risks of driving while high. Public education and awareness campaigns have already begun, and they will continue to be a priority.

In addition, the government is investing up to \$274.5 million over five years to support law enforcement and border efforts to enforce the new cannabis legislation and regulations, and to deter drug-impaired driving.

Up to \$161 million of that total is earmarked for building law enforcement training capacity, training front-line and Border Services officers on the signs and symptoms of drug-impaired driving, bolstering research, supporting policy development and raising public awareness, all to ensure public safety on our roads.

Provinces and territories will be able to access up to \$81 million of this funding to enhance training capacity related to impaired driving and to access drug screening devices.

The rest of the funds, about \$113.5 million over five years, will help ensure that organized crime does not infiltrate the legalized system to keep cannabis from crossing our borders.

There has been a lot of discussion about how Bill C-45 will affect the Canada-U.S. border, in particular. You may have heard me having a discussion with the media in the hallway about that topic as I came in.

De plus, ce projet de loi aurait pour effet de promouvoir la santé et la sécurité en procurant aux adultes qui choisissent de consommer du cannabis un accès légal à un approvisionnement réglementé qui répond à des exigences strictes en ce qui a trait à la sécurité et à la qualité des produits.

Un marché concurrentiel et légal aiderait à lutter contre la criminalité en éliminant une source majeure de revenus pour les criminels. En effet, comme je l'ai mentionné lors de mon témoignage devant le comité plénier le mois dernier au Sénat, la légalisation du cannabis dans l'État de Washington a réduit la part de marché des criminels de près de 75 p. 100.

Des responsables dans les États de Washington, du Colorado et de l'Oregon ont aussi souligné l'importance d'une campagne précoce d'éducation et de sensibilisation du public. Conformément à ce conseil, le gouvernement informe les Canadiens, les jeunes en particulier, des risques de la consommation du cannabis et de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue. Des campagnes d'éducation et de sensibilisation ont déjà été amorcées et demeureront une priorité.

De plus, le gouvernement investira jusqu'à 274,5 millions de dollars sur cinq ans, afin d'appuyer les efforts des services de l'ordre et des services frontaliers pour faire respecter la nouvelle loi sur le cannabis et son règlement, et pour dissuader la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue.

Jusqu'à 161 millions de dollars de cette enveloppe seront consacrés au renforcement de la capacité des formateurs des forces policières, à la formation des agents de première ligne et des agents des services frontaliers pour les aider à reconnaître les signes et symptômes de la conduite avec les facultés affaiblies par la drogue, à l'intensification de la recherche, au soutien à l'élaboration de politiques et à la sensibilisation accrue du public, tout cela en vue d'assurer la sécurité du public sur nos routes.

À partir de l'enveloppe totale, les provinces et territoires pourront avoir accès à un montant pouvant aller jusqu'à 81 millions de dollars pour augmenter la capacité de formation liée à la conduite avec les facultés affaiblies et avoir accès à des équipements de dépistage de la drogue.

Les fonds restants de 113,5 millions de dollars sur cinq ans vont servir à faire en sorte que le crime organisé ne puisse infiltrer notre système légalisé et à empêcher le cannabis de traverser nos frontières.

Il y a eu beaucoup de discussions concernant les répercussions que le projet de loi C-45 pourrait avoir à la frontière Canada-États-Unis, en particulier. Vous m'avez peut-être entendu aborder ce sujet avec les médias dans le couloir avant mon arrivée.

This committee has heard from a number of witnesses on the issue of the border. It is, of course, illegal today to take cannabis into or out of Canada. And it is important to reiterate that under Bill C-45, that would remain to be the case. It is illegal now and it will continue to be illegal to cross the border either way with cannabis.

That means that the Canada Border Services Agency would continue to examine people and shipments for cannabis at ports of entry. CBSA plans to install signage at ports of entry to let travellers know that they cannot bring any cannabis, recreational or for medical purposes, into Canada. It would also develop a penalty regime for unauthorized cross-border criminal activity related to cannabis. And it would invest in its laboratory capacity to keep pace with increases in referrals for analysis of seized substances.

In addition to these measures, CBSA will be communicating with travellers, stakeholders and other key players to inform them about the border-related issues associated with cannabis. That includes reminding Canadians that cannabis and cannabis products are illegal under federal law in the United States.

Every country has the right to make its own decisions on admissibility. The U.S. is no exception. We make our own rules, and we would take great umbrage if the United States purported to tell us how we should run our border.

Canadians who wish to enter the U.S., or any other country for that matter, must adhere to all local laws when attempting to gain entry into that country. Awareness measures are essential in informing the travelling public of the continued prohibition of the cross-border movement of cannabis. This will mitigate the risk of unintentional violations of border or national laws.

I can also assure you that my officials and I continue to have ongoing discussions about cannabis with our American counterparts. I have raised this issue a number of times with the previous and now new and current Secretary of Homeland Security. It comes up in virtually every conversation that we have. Our respective officials and border agencies are in active dialogue about it. We want to make sure that the United States understands the changes that we are proposing to make and, equally important, the reasoning behind those changes, why we are moving the way we are.

We also want to identify and mitigate, as much as possible, any concerns regarding border enforcement. Our ultimate goal is threefold, and I'll conclude with this: ensuring that travellers are aware of regulations and what to expect when crossing the Canada-U.S. border; ensuring that people are treated in a fair, respectful and consistent manner at the border, in accordance

Le comité a entendu un certain nombre de témoins à ce sujet. Cela va de soi qu'il est toujours illégal de faire l'importation ou l'exportation de cannabis au Canada, et il est important de répéter qu'aux termes du projet de loi C-45, ce sera toujours le cas. En effet, il sera toujours illégal de traverser la frontière dans une direction ou dans l'autre avec du cannabis.

Par conséquent, l'Agence des services frontaliers du Canada continuera le processus de contrôle du cannabis pour les personnes et les marchandises aux points d'entrée. L'ASFC compte faire l'installation de panneaux aux points d'entrée pour aviser les voyageurs qu'ils ne peuvent en aucun cas apporter du cannabis au Canada, que ce soit pour une utilisation récréative ou à des fins médicales. L'ASFC élaborerait un régime de sanctions concernant toute activité criminelle transfrontalière liée au cannabis, et elle investirait dans ses laboratoires pour renforcer sa capacité à suivre l'augmentation de la demande d'analyse de stupéfiants saisis.

En complément de ces mesures, l'ASFC communiquera avec les voyageurs, les intervenants et d'autres acteurs pour les informer des règles touchant le cannabis à la frontière. Cela comprend un rappel à tous les Canadiens que le cannabis et les produits du cannabis sont illégaux selon la loi fédérale aux États-Unis.

Chaque pays a le droit de prendre ses propres décisions d'admissibilité. Les États-Unis ne font pas exception. Nous élaborons nos propres règles, et nous serions grandement vexés si les États-Unis prétendaient nous dire comment gérer notre frontière.

Les Canadiens qui souhaitent entrer aux États-Unis, ou dans tout autre pays, doivent respecter les lois applicables dans ce pays. Il est essentiel de sensibiliser les voyageurs au maintien de l'interdiction du mouvement transfrontalier de cannabis. On atténuera ainsi les risques d'infractions non intentionnelles des lois frontalières ou nationales.

Je vous assure également que mes responsables gouvernementaux et moi-même continuons à avoir des discussions sur le cannabis avec nos homologues américains. J'ai soulevé cet enjeu bon nombre de fois auprès de l'ancien et de l'actuel secrétaire de la Sécurité intérieure. Ce sujet revient dans pratiquement toutes nos conversations. Nos agences transfrontalières et nos représentants respectifs maintiennent un dialogue actif à ce sujet. Nous voulons être certains que les États-Unis comprennent les modifications que nous voulons apporter et, ce qui est tout aussi important, le raisonnement sur lequel elles sont basées.

Nous voulons aussi recenser et réduire autant que possible les inquiétudes concernant l'application de la loi à la frontière. Notre objectif ultime est triple, et je vais conclure avec cela : s'assurer que les voyageurs ont une connaissance des règlements et savent à quoi s'attendre quand ils traversent la frontière canado-américaine; s'assurer que les gens sont traités d'une manière

with all relevant law; and ensuring that the legitimate flow of goods and travellers across the border is unimpeded in both directions.

Thank you, senators, and I look forward to trying to answer your questions.

The Chair: Thank you, minister.

Mr. Goodale: I'm grateful to have Trevor with me who knows the detail in the fine print.

The Chair: Senators, I want to remind you that there are a number of people on our list for questions. Please keep them as brief as you can.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you for appearing today, minister. I would like to come back to your comments regarding the sale of marijuana and its disruption of criminal activity.

According to a televised news report this past weekend, organized crime makes more money with contraband cigarettes than with cannabis. I just wanted to make that little aside.

I would like to come back to the issue of borders. Canada goes to considerable effort to improve the flow at borders, for example through programs such as PreCheck and the NEXUS card. Among the witnesses we have heard thus far, I would like to mention a Washington lawyer, according to whom if for one reason or another, you arrive at the border, you may be asked certain questions: how much money do you have? Where will you be travelling and how much time do you plan to stay there? Have you smoked marijuana? You could be denied entry at the border for simply admitting that you consumed marijuana. I mentioned to the same lawyer that if one smokes marijuana the odour can remain on one's clothing. If a sniffer dog detects that odour on you, you may be detained at the border. You may be subjected to a secondary inspection and then denied entry to the U.S.

There is also the issue of people who transport marijuana in a truck, for one reason or another. There is often a requirement for vehicles to be washed at the border. For example, someone may be bringing oranges back from Florida in their truck. The truck smells like marijuana. This may lead to a second inspection of the truck, following which the driver may be detained for several hours.

I understand that the bill is one thing, but we are finding it difficult to obtain clear answers, and the devil is in the details. What impact will this bill have on Canadians? We were told a few minutes ago that if Canadians did not wish to travel to the U.S. because they had consumed cannabis, they could simply travel elsewhere. That is an overly simple answer, especially

juste, respectueuse et cohérente à la frontière, conformément à la loi; et s'assurer que la circulation transfrontalière légitime des marchandises et des voyageurs est sans entrave dans les deux sens.

Je vous remercie, sénateurs. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, monsieur le ministre.

M. Goodale : Je suis heureux d'être accompagné par Trevor qui connaît toutes les subtilités du sujet.

La présidente : Sénateurs, je vous rappelle qu'il y a beaucoup d'intervenants sur la liste pour les questions. Veuillez donc être le plus brefs possible.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci, monsieur le ministre, de votre présence. J'aimerais revenir sur vos propos concernant la vente de marijuana qui perturbera les activités criminelles.

Selon un reportage télévisé ce week-end, le crime organisé fait plus d'argent avec la cigarette de contrebande qu'avec le cannabis. Je voulais faire cette petite parenthèse.

J'aimerais revenir sur la circulation aux frontières. Le Canada déploie beaucoup d'efforts pour améliorer la fluidité aux frontières, notamment au moyen du programme PreCheck et de la carte NEXUS. Parmi les témoignages que nous avons entendus, je retiens celui d'un avocat de Washington selon lequel si, pour une raison ou une autre, vous arrivez à la frontière, il se peut qu'on vous pose certaines questions : combien avez-vous d'argent? À quel endroit allez-vous séjourner et combien de temps comptez-vous y rester? Avez-vous fumé de la marijuana? On pourrait tout simplement vous refuser à la frontière parce que vous avez admis avoir consommé de la marijuana. J'ai fait remarquer à ce même avocat que si vous fumez de la marijuana, l'odeur peut rester imprégnée sur votre veston. Si le chien renifleur vous traque, on peut vous retenir à la frontière. On peut demander une deuxième inspection et refuser de vous faire entrer aux États-Unis.

Il y a aussi la question des personnes qui transportent de la marijuana dans un camion, pour une raison ou une autre. Souvent, à la frontière, on exige que le véhicule soit lavé. Par exemple, une personne rapporte dans son camion des oranges de la Floride. Le camion sent la marijuana. On peut demander qu'une deuxième inspection du camion soit effectuée et retenir le conducteur pendant plusieurs heures.

Je comprends que le projet de loi est une chose, mais on a de la difficulté à avoir des réponses claires et « le diable est dans les détails ». Quelles seront les conséquences du projet de loi pour les Canadiens? On nous a dit, il y a quelques minutes, que si les Canadiens ne veulent pas aller aux États-Unis parce qu'ils ont consommé du cannabis, ils peuvent voyager ailleurs. C'est une

given that many Canadians have investments in the U.S. because of that country's economic stability and easy access. Often, Canadians are part-time snowbirds, part-time citizens of the U.S. Will we be getting clear answers? I understand that the rules must be followed, but I get the impression that we are being told the following, "Americans will do their jobs, and we will do ours." However, this is not always the case when one is crossing the American border. I would like to hear your comments on that subject.

[English]

Mr. Goodale: Senator Dagenais, the potential problems you identify actually exist today; there are some people, even though marijuana is illegal, who consume the product now and approach the border. If the border guard on the U.S. side has reason to be suspicious, they are entitled, in the application of American law, to ask questions or to require secondary screening, and so forth.

So the problem you describe exists right now. The question is whether it will become a more significant problem once the law changes.

Canadians need to be very alert to the fact that when they go toward that border, they are approaching a different country with a different set of laws, and they need to be respectful of those laws if they wish to cross that border. If you are driving up to the U.S. border and smoking marijuana in your vehicle, you are really asking for a secondary investigation. That is very foolish behaviour. It's foolish behaviour to have marijuana in a vehicle, period, because of the danger with respect to driving, but to approach the border, say, when you're just finishing a joint, you are creating the evidence that invites the U.S. border officer to do a secondary examination.

This is why I said in my opening remarks that we have to make sure Canadians are acutely aware of this and that they should not approach the American border in a manner that invites suspicion, because, quite frankly, they will bring upon themselves whatever the consequences are.

Canadians need to know that the law changes at the border. They need to be respectful of the other country's law.

The thing that some of our interlocutors on the American side of the border have said is that it's not perhaps the safety concern that is their big worry with respect to marijuana; it's lineups that could cause congestion at border points. We're obviously working with the American officials to anticipate the kinds of problems that might arise and to understand on both sides of the border what the protocol will be for managing those problems.

réponse assez simple surtout quand on sait que bon nombre de Canadiens ont des investissements aux États-Unis en raison de la stabilité économique du pays et de son accessibilité. Souvent les Canadiens sont des « *snowbirds* » à temps partiel, des citoyens à temps partiel des États-Unis. Allons-nous obtenir des réponses claires? Je comprends qu'il faut respecter les règles, mais j'ai l'impression qu'on nous dit ceci : « Les Américains s'acquitteront de leurs tâches et nous, nous remplirons les nôtres .» Cependant, ce n'est pas toujours le cas lorsqu'on traverse aux États-Unis. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet.

[Traduction]

M. Goodale : Sénateur Dagenais, les problèmes que vous évoquez existent déjà aujourd'hui; il y a des personnes qui consomment de la marijuana même si c'est illégal et qui s'approchent de la frontière. Si le garde frontalier du côté américain a des raisons de soupçonner quelque chose, il a le droit, en vertu de la loi américaine, de poser des questions ou d'exiger une deuxième inspection.

Donc, le problème que vous décrivez existe déjà. La question est de savoir si le problème s'aggravera une fois que la loi sera modifiée.

Les Canadiens doivent toujours avoir bien présent à l'esprit qu'en approchant de la frontière, ils se dirigent vers un autre pays où les lois sont différentes et qu'ils doivent respecter ces lois s'ils veulent traverser la frontière. Si vous vous rendez en auto aux États-Unis et que vous fumez de la marijuana à bord de votre véhicule, vous courrez vraiment après une deuxième inspection. Ce serait vraiment fou. Comme ce serait fou d'avoir de la marijuana dans le véhicule, à cause du danger de conduire avec les facultés affaiblies. Si vous vous approchez de la frontière juste après avoir fumé un joint, vous fournissez à l'agent frontalier américain la preuve dont il a besoin pour exiger une deuxième inspection.

C'est pourquoi j'ai dit dans mon exposé préliminaire que nous devons nous assurer que les Canadiens sont très conscients de cela et qu'ils ne devraient pas s'approcher de la frontière américaine d'une manière qui semble suspecte, car, très franchement, ce serait courir après les conséquences.

Les Canadiens doivent savoir que la loi change à la frontière. Ils doivent respecter les lois de l'autre pays.

Ce que certains de nos interlocuteurs du côté américain de la frontière nous ont dit c'est que leur principal souci au sujet de la marijuana ce n'est pas la sécurité, c'est plutôt les files d'attente qui vont causer de la congestion aux points frontaliers. Nous travaillons bien entendu avec les Américains pour prévoir le genre de problèmes qui pourraient survenir et pour comprendre des deux côtés de la frontière ce que sera le protocole pour gérer ces problèmes.

The key point is this: Moving marijuana across the border, in either direction, is illegal today, and that will continue to be the case under the new regime, and Canadians should not play fast and loose with border procedures.

[Translation]

Senator Dagenais: You have had discussions with the Americans. Did they give you very clear answers? I understand that one cannot cross the border with marijuana. That said, were they clear in their answers? The Government of Quebec is currently running advertisements about the dangers of marijuana. Does your government intend to raise awareness among Canadians by having a public awareness campaign so that they will clearly know that they may lose their right to enter if they pass customs with marijuana? Did the Americans give you clear answers? The laws will not be changed. When people arrive in the United States, the Americans will not relax the laws. Canadians understand marijuana legalization, but the laws in the United States will not change. We will have to ensure that they have understood the message. If someone goes to the United States, they will see a sign when they arrive at the border. I understand what you've said.

[English]

Mr. Goodale: The point about making sure people are fully, thoroughly and repeatedly informed is a very good one. Signage is part of making sure people know what consequences follow when they approach the border, and CBSA will be undertaking that both for Americans approaching the border from their side so that they understand the Canadian rules and regulations and for Canadians approaching from our side of the border to make sure people going both ways are fully informed of the law and the consequences of violating the law.

Your advice about various advertising campaign, and educational and information efforts so that people really do understand the facts and how serious this is — and they do need to treat it seriously — those are going to be critical parts of our information campaign.

As well, it may sound like a flippant reply, but one very solid reply actually came from John Kelly when he was Secretary of Homeland Secretary before he moved over to the White House. General Kelly said, “Just make sure you tell all the Canadians coming to the border to check their pockets before they get there, and don't give the border officer an inadvertent surprise by finding something in a pocket that you hadn't expected.”

We've got a parallel situation that we need to think our way through here. The situation we're grappling with here is offences with respect to marijuana that will no longer be criminal or even

L'important, c'est ceci : franchir la frontière dans une direction ou dans l'autre avec de la marijuana, c'est illégal aujourd'hui et ça restera illégal sous le nouveau régime, et les Canadiens ne devraient pas chercher à déjouer les procédures à la frontière.

[Français]

Le sénateur Dagenais : Vous avez eu des discussions avec les Américains. Est-ce qu'ils vous ont donné des réponses très claires? Je comprends qu'on ne peut pas traverser avec de la marijuana. Cela dit, ont-ils été clairs dans leurs réponses? À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec diffuse une publicité sur les dangers de la marijuana. Votre gouvernement a-t-il l'intention de sensibiliser les Canadiens en menant une campagne afin qu'ils sachent clairement qu'ils peuvent perdre leur droit d'entrée s'ils traversent les douanes avec de la marijuana? Les Américains vous ont-ils donné des réponses claires? Il n'est pas question de changer des lois. Lorsque les gens arriveront aux États-Unis, il n'y aura pas un assouplissement de la part de ces derniers. Les Canadiens comprennent la légalisation de la marijuana, mais les lois aux États-Unis ne changeront pas. Il faut veiller à ce qu'ils aient bien compris le message. Si quelqu'un se rend aux États-Unis, il verra un panneau une fois arrivé à la frontière. Je comprends ce que vous avez dit.

[Traduction]

M. Goodale : L'idée de s'assurer qu'on informe les gens pleinement et à répétition est très bonne. Les panneaux sont une façon d'informer les gens des conséquences qui peuvent se produire lorsqu'ils s'approchent de la frontière, et l'ASFC s'en chargera tant pour les Américains qui approchent la frontière de leur côté, afin qu'ils soient informés des règles canadiennes, que pour les Canadiens qui approchent la frontière de notre côté, afin que dans un sens comme dans l'autre les gens soient pleinement informés des lois et des conséquences du non-respect de ces lois.

Votre suggestion au sujet de campagnes de publicité et d'efforts d'éducation et d'information afin que les gens comprennent vraiment les règles et le sérieux de la situation — et ils doivent prendre cela au sérieux — formera une partie essentielle de notre campagne d'information.

En outre, cela peut sembler désinvolte, mais en fait John Kelly, lorsqu'il était secrétaire à la Sécurité intérieure avant de passer à la Maison-Blanche, a donné une réponse qui est en fait très bonne. Le général Kelly a dit : « Veuillez à dire à tous les Canadiens qui approchent la frontière de vérifier leurs poches avant d'y arriver et de ne pas donner à l'agent frontalier la surprise d'y trouver quelque chose qu'ils ne pensaient pas avoir avec eux. »

Il y a une situation à laquelle nous devons réfléchir. Le problème est le suivant : les infractions relatives à la marijuana ne seront plus criminelles ni même illégales du côté canadien de

illegal on the Canadian side of the border but that are considered to be federal offences under American law. Flip it around the other way and consider DUI, driving under the influence. Those are state laws in the U.S.; they aren't federal offences under U.S. law. But they are in Canada; driving under the influence — impaired driving — can be an offence under the Criminal Code.

So right now, Americans coming to the border, if it comes to the attention of a CBSA officer that an American has a DUI on their record, they can be denied entry into Canada, and they are on a not-infrequent basis.

There needs to be a discussion here with the Americans about how they would treat something that is not a federal offence in Canada but is in the United States, just as we need to think our way through how we would treat offences that are not federal offences in the United States but are in Canada. The flow works both ways. We need to make sure that our border officers are handling this flow in an intelligent, respectful, consistent manner.

The key to it, I think, lies in your question: People have to be thoroughly informed about what these rules are so that they can't say after the fact, "Oh, I didn't know." They need to know.

Senator Jaffer: Thank you, minister, for being here. I want to first thank you for your leadership in introducing a bill to keep our communities safe by ensuring guns are used in a safe manner. I remember as president of the Women's Commission working with you on the last round and the scars you suffered then. It takes a lot of courage for you to do it this time, so thank you. I want to tell you that Mr. Bhupsingh has represented you well in Legal, so you are well served.

I have two questions before the chair cuts me off. My first question, following up on what Senator Dagenais said, is this: I accept that if somebody goes to the border with marijuana, there should be consequences because you're crossing. I accept that if you have just smoked or it's in your pocket, there are issues. The challenge I have and the concern I have — and I really want you to take this very seriously, minister — is the question that came up last week when I asked the lawyer from the U.S.: Somebody who has smoked cannabis five, 10 years ago and who has to truthfully answer that they did can be denied for life. We have an Olympian from my province who was denied. I would like you, minister, to work on that. That's not something that's an immediate risk. That was in the past. We want people to be honest. The lawyer suggested just to walk away from the interview, but under section 23, as you know, that can lead to

la frontière mais sont considérées des infractions fédérales en vertu du droit américain. Le contraire est vrai pour la conduite avec facultés affaiblies. Aux États-Unis, ce sont les États qui légifèrent en la matière; il ne s'agit pas d'infractions fédérales. Au contraire, ici au Canada, la conduite avec facultés affaiblies peut être une infraction au Code criminel.

À l'heure actuelle, si un Américain se présente à la frontière et que l'agent de l'ASFC découvre qu'il a été reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies, il peut lui refuser l'entrée au Canada, et cela se produit assez souvent.

Il faudrait donc discuter avec les Américains pour savoir de quelle manière ils vont traiter quelque chose qui n'est pas une infraction fédérale au Canada mais qui en est une aux États-Unis, tout comme nous devons déterminer de quelle manière nous allons traiter des infractions qui ne sont pas des infractions fédérales aux États-Unis mais le sont au Canada. Cela s'applique dans les deux sens. Nous devons nous assurer que nos agents à la frontière traitent ces cas d'une manière intelligente, respectueuse et uniforme.

La réponse, je pense, se trouve dans votre question : les gens doivent être très informés au sujet de ces règles afin de ne pas pouvoir dire après le fait : « Oh, je ne le savais pas. » Ils doivent le savoir.

La sénatrice Jaffer : Merci, monsieur le ministre, d'être venu. Tout d'abord, je tiens à vous remercier de la volonté politique dont vous avez fait preuve en déposant un projet de loi qui va renforcer la sécurité de nos collectivités en veillant à ce que les armes à feu soient utilisées d'une manière sécuritaire. Je me rappelle les attaques que vous avez subies lorsque j'étais présidente de la commission des femmes et que j'ai travaillé avec vous dans ce dossier la dernière fois. Il faut que vous ayez beaucoup de courage pour vous attaquer à ce problème une nouvelle fois, alors je vous en remercie. Je tiens à vous dire que M. Bhupsingh vous a bien représenté au service juridique, vous êtes bien servi.

J'ai deux questions à vous poser avant que la présidente me coupe la parole. Premièrement, dans le même ordre d'idées que le sénateur Dagenais, je reconnais que si quelqu'un arrive à la frontière avec de la marijuana, il faut qu'il y ait des conséquences. Je reconnais que si vous venez tout juste de fumer ou que vous avez un joint dans votre poche, cela pose des problèmes. Ce qui me préoccupe — et je souhaite vraiment que vous preniez cette question très au sérieux, monsieur le ministre — c'est la question qui a été soulevée la semaine passée lorsque j'ai demandé à l'avocat américain si une personne qui a fumé du cannabis il y a 5 ou 10 ans et qui répond la vérité peut être interdit d'accès aux États-Unis à vie. Il y a un olympien de ma province à qui c'est arrivé. J'aimerais que vous, monsieur le ministre, vous occupiez de cela. Ce n'est pas un risque immédiat, cela est du passé. Nous voulons que les gens soient honnêtes. L'avocat a suggéré de quitter simplement l'entrevue,

obstruction charges for this person. So it's not that easy to do that anymore. I would like you to look at that.

I will have you comment on this, and my other thing is this, minister: I'm not really happy with the response you've been giving on convictions of mere possession. You've said you will look at that later. Minister, we share our CPIC with the other side. They will have that in front of them when a person goes across the border. I believe, minister, you have to do something now, not wait to deal with people who have mere possession.

I'm coming to you with a solution, and that is to see the San Francisco model, where, if you have a mere possession, it will just go off your record, because I think that if you are serious about these issues you really need to look at the mere possession convictions from the past.

Mr. Goodale: On the latter point, senator, as you know, the legislative calendar, at the moment, is chock-a-block full, but the Prime Minister has indicated, on several occasions, that once the new regime is in place, which changes the paradigm that has existed for nearly 100 years in Canada, we will examine all of the ways in which we can ensure that all Canadians are treated fairly.

The process for doing that has several options and models, and I would certainly be glad to look at the one that you've described. There are several different ways to accomplish that objective, but, at the moment, the urgent requirement is to make sure that Bill C-45 and Bill C-46 are actually enacted so that the law changes. We'll welcome every good idea about how to deal with the consequential issues and make sure that Canadians are treated fairly.

Senator Jaffer: Having smoked cannabis five years ago.

Mr. Goodale: Oh, yes. The Americans have said many things, but two things relevant to this. First of all, people do need to answer border questions truthfully. So the notion of being dishonest in a border interview is not a good idea because that can have huge ramifications for a very long time. So Canadians should answer truthfully.

But they have said to me that their greatest concern is the potential for congestion and lineups. My response to them was, "Well, if circumstances aren't changing at the border — it's illegal now and it will be illegal then, both ways; nothing has changed at the border — why would you change your interview to ask people a different set of questions, because the border facts have not changed?"

mais en vertu de l'article 23, comme vous le savez, cela peut mener à des accusations d'obstruction. Il n'est plus si facile de faire cela. J'aimerais que vous vous penchiez sur cette question.

J'aimerais que vous commentiez là-dessus. Ma deuxième question est la suivante, monsieur le ministre. Je ne suis pas très satisfaite de la réponse que vous donnez au sujet des condamnations pour simple possession. Vous avez dit que vous vous en occuperiez plus tard. Monsieur le ministre, les Américains ont accès à notre CIPC. Lorsqu'une personne franchit la frontière, ils auront l'information à son sujet sous les yeux. Je crois, monsieur le ministre, que vous devez agir maintenant, et ne pas attendre pour vous occuper du cas des personnes trouvées coupables de simple possession.

Je vous propose une solution, soit le modèle de San Francisco où les cas de simple possession sont simplement effacés du casier judiciaire, car je pense que si vous êtes vraiment sérieux, vous allez devoir faire quelque chose au sujet des cas antérieurs de simple possession.

M. Goodale : À ce sujet, sénatrice, comme vous le savez, le calendrier législatif est extrêmement chargé à l'heure actuelle, mais le premier ministre a indiqué à plusieurs reprises qu'une fois le nouveau régime en place, qui est un changement de paradigme après près de 100 ans au Canada, nous allons examiner tous les moyens que nous pouvons prendre pour nous assurer que tous les Canadiens seront traités de manière équitable.

Pour cela, il y a divers modèles et options, et je serais certainement heureux d'examiner celui que vous avez décrit. Il y a différentes façons d'atteindre cet objectif mais, pour le moment, ce qui presse c'est que les projets de loi C-45 et C-46 soient adoptés pour que la loi soit changée. Nous serons heureux de recevoir toutes les bonnes idées sur la façon de traiter les questions qui découleront de ce changement de manière à ce que les Canadiens soient traités de manière équitable.

La sénatrice Jaffer : Au sujet des personnes qui ont fumé du cannabis il y a cinq ans.

M. Goodale : Ah, oui. Les Américains ont dit bien des choses, mais il y en a deux qui sont pertinentes ici. Tout d'abord, les gens doivent dire la vérité dans leurs réponses aux questions qu'on leur pose à la frontière. Alors l'idée de mentir pendant une entrevue à la frontière n'est pas une bonne idée, et ça peut avoir d'importantes ramifications pendant très longtemps. Donc les Canadiens doivent dire la vérité.

Mais ils m'ont dit que leur principale préoccupation c'est le risque de file d'attente et de congestion. Pour ma part, je leur ai dit : « Eh bien, si les circonstances ne changent pas à la frontière — c'est illégal maintenant et ça le restera; rien ne change à la frontière —, pourquoi modifier l'entrevue pour poser des questions différentes puisqu'à la frontière les choses ne changent pas? »

So the issue of asking, out of the blue, a question that actually has nothing to do with anything, about conduct or behaviour 10, 15 or 20 years ago, is, quite frankly, an irrelevant question to anything that has to do with border security right at this moment with this particular person.

So we are having a dialogue with the Americans, trying to step through all of the scenarios, all of the what-if possibilities, to make sure that they are thoroughly informed about what we're doing and also, as I said in my remarks, thoroughly informed about the rationale for why we're doing it and also pointing out to them that there are — I forget the number now — a substantial number of states in the U.S. that are presenting this challenge to the United States domestically.

We all need to think this through thoughtfully together, and there's no reason for that border interview to change in any significant or substantive way, because the rules haven't changed.

Senator Jaffer: I think there are 27 states. Minister, I was very unhappy with the answers we got from your department last week, and that's why we asked you to be here because the idea — and I could be wrong; you can look at the transcript — was that the campaigns will start after.

I come from B.C. In Washington, cannabis is legal. In my province, if this goes through, it will be legal. I believe that the campaign should start now to protect Canadians as to what their rights are.

Mr. Goodale: I'll check the transcript.

Senator Gold: Welcome, minister. Just before you arrived, we heard from an experienced immigration lawyer, Mr. Waldman, and this issue of being potentially barred for life if one admitted to having smoked cannabis at any time in one's life was an issue that was much pursued. I just wanted to get the benefit of your comments on a suggestion he made, a suggestion and an observation.

The suggestion, and recommendation, was that the government should, if it isn't already, be engaged in serious discussions with its counterparts, government to government, to request that the U.S. government not punish Canadians for doing something that will be legal under Bill C-45, when it's passed, and he was hoping that that would have an effect on the discretion that border officials might exercise in the United States, as it would on our officials if the request came from the United States.

That was his recommendation, and I'd like to know whether that is part of the conversations to which you've alluded.

Donc, pourquoi poser, de but en blanc, une question qui n'a rien à voir avec rien, au sujet d'un comportement il y a 10, 15 ou 20 ans, et qui, bien franchement, n'a rien à voir avec la sécurité au moment où cette personne se présente à la frontière?

Donc, nous dialoguons avec les Américains, nous essayons d'entrevoir tous les scénarios qui pourraient se produire, pour nous assurer qu'ils sont pleinement informés sur ce que nous faisons et aussi, comme je le disais dans mon exposé, pleinement informés des raisons pour lesquelles nous faisons ce que nous faisons tout en leur rappelant qu'il y a — j'oublie le nombre — un nombre important d'États américains où le même enjeu se présente.

Nous devons tous réfléchir à ces questions ensemble et il n'y a aucune raison pour que l'entrevue à la frontière change de manière importante, puisque les règles n'ont pas changé.

La sénatrice Jaffer : Je pense qu'il y a 27 États. Monsieur le ministre, je suis très insatisfaite des réponses que nous avons obtenues de votre ministère la semaine dernière, et c'est pourquoi nous vous avons invité, parce que l'intention — et j'ai peut-être mal compris, vous pourrez vérifier la transcription — était que les campagnes soient lancées après.

Je viens de la Colombie-Britannique. Dans l'État de Washington, le cannabis est légal. Dans ma province, si ce projet de loi est adopté, ce sera légal. Je pense qu'on devrait tout de suite lancer la campagne afin de protéger les Canadiens et de les informer de leurs droits.

M. Goodale : Je vérifierai la transcription.

Le sénateur Gold : Bienvenue, monsieur le ministre. Juste avant votre arrivée, nous recevions un avocat qui a beaucoup d'expérience dans le droit de l'immigration, M. Waldman, et nous avons longuement discuté avec lui de la possibilité qu'une personne soit interdite à vie si elle admet avoir fumé du cannabis à n'importe quel moment de sa vie. J'aimerais savoir ce que vous pensez d'une suggestion qu'il a faite, une suggestion et une observation.

La suggestion, et recommandation, était que le gouvernement, s'il ne l'a pas déjà fait, engage de sérieuses discussions avec ses homologues, de gouvernement à gouvernement, pour demander que le gouvernement américain ne punisse pas les Canadiens pour avoir fait quelque chose qui sera légal après l'adoption du C-45, et il espérait que le résultat de ces discussions serait que les agents à la frontière du côté américain pourront user de leur pouvoir discrétionnaire, tout comme nos agents le feraient à la demande des États-Unis.

C'est ce qu'il recommandait, mais j'aimerais savoir s'il en a été question dans les discussions auxquelles vous avez fait allusion.

The other observation that he made — and I'd like your comments — was that, in making that request to your counterparts and the officials, Canada would be in a much stronger position post-Bill C-45, post-legalization, than it is now. Otherwise put, the legalization of cannabis could actually make it easier for Canada and more persuasive for Canada to request that no changes take place at the border and that Canadians are not punished for engaging in behaviour that is now legal in Canada.

I would appreciate your comments on the recommendation and the observation.

Mr. Goodale: Well, the dialogue with the Americans is ongoing. As I said, this is a topic that gets dealt with, in one manner or another, every time I'm in conversation with the Secretary of Homeland Security, and the border agencies on the Canadian side and the American side are working through all of the potential issues that they might be confronted with.

I think our message to the Americans, while it may not be expressed quite as bluntly — although we may get there — is that this should not be an issue. It becomes an issue if you make it one, and there is no need to make it one because the border rules have not changed.

Senator Gold: But would you consider, at the appropriate time, requesting from your counterparts that they not make it an issue because the law has now changed in Canada and it is irrelevant in any case?

Mr. Goodale: That is the gist of the proposition that we're putting to them. We may have to be increasingly blunt in the way it's expressed. We want to make sure that the treatment of Canadians at the border is fair and reasonable, and based on the facts and reality. We will take every opportunity with the United States to make that point clear.

Senator Oh: Thank you for being here, minister. We heard earlier that Bill C-45 and Bill C-46 could have an impact on our immigration system. More specifically, we heard that permanent residents and foreign nationals could end up being deported from Canada on grounds of criminality or serious criminality for a single marijuana-related offence.

Was this the federal government's desired outcome?

Mr. Goodale: I'm just struggling a bit to understand why that comes about, how that argument is made.

If someone is drug smuggling, that is certainly a ground upon which a person might be inadmissible to Canada, but at least one of the points in changing the regime that presently exists with marijuana is to get rid of that problem of people carrying a

Il a aussi dit — et j'aimerais savoir ce que vous en pensez — qu'en faisant cette demande à vos homologues et aux représentants officiels, la position du Canada après le projet de loi C-45, après la légalisation, serait nettement meilleure qu'elle ne l'est maintenant. Autrement dit, la légalisation du cannabis pourrait en fait faciliter pour le Canada et rendre plus persuasive la demande qu'aucun changement ne soit apporté à la frontière et que les Canadiens ne soient pas pénalisés pour un comportement devenu désormais légal au Canada.

J'aimerais donc savoir ce que vous pensez de la recommandation et de l'observation.

M. Goodale : Eh bien, le dialogue avec les Américains se poursuit. Comme je le disais, on en discute, d'une manière ou d'une autre, chaque fois que je m'entretiens avec le secrétaire à la Sécurité intérieure, et les organismes frontaliers canadiens et américains se penchent sur les enjeux potentiels auxquels ils pourraient être confrontés.

Je pense que ce que nous voulons faire comprendre aux Américains, bien que nous ne l'exprimions pas aussi clairement — bien que nous puissions y venir —, c'est que ce ne devrait pas être un problème. Ça devient un problème si on veut que ce le soit, et rien n'exige que ce le soit, parce que les règles frontalières n'ont pas changé.

Le sénateur Gold : Envisageriez-vous néanmoins, le moment venu, de demander à vos collègues de ne pas en faire un problème parce que la loi a maintenant changé au Canada et que, de toute façon, ce n'est pas pertinent?

M. Goodale : C'est l'essentiel de la proposition que nous leur faisons. Il se pourrait que nous devions l'exprimer de plus en plus clairement. Nous voulons assurer nos Canadiens d'un traitement juste et raisonnable à la frontière, et fondé sur les faits et la réalité. Nous saisirons toutes les occasions de l'exprimer clairement auprès des Américains.

Le sénateur Oh : Je vous remercie d'être ici, monsieur le ministre. Nous avons entendu plus tôt que les projets de loi C-45 et C-46 pourraient avoir une incidence sur notre système d'immigration. Plus précisément, que des résidents permanents et des ressortissants étrangers pourraient être expulsés du Canada pour motifs de criminalité ou de grande criminalité, pour une simple infraction liée à la marijuana.

Est-ce que c'est ce que souhaitait le gouvernement fédéral?

M. Goodale : J'ai un peu de mal à comprendre d'où cela vient, d'où vient cet argument.

Si quelqu'un fait du trafic de drogue, c'est certainement un motif d'inadmissibilité au Canada, mais l'un des objectifs du changement du régime actuel, en ce qui concerne la marijuana, c'est d'éliminer le problème des casiers judiciaires qui sont créés

criminal record for what is a minor offence and will, in future, not be an offence at all.

There will be very tough penalties in Bill C-45 for drug trafficking, especially for drug trafficking in relation to young people, and violations of the law in relation to trafficking and the exploitation of young people could indeed trigger a record that makes a person inadmissible. But not in terms of simple possession. The law is moving in the opposite direction on that.

Maybe I'm misunderstanding your point.

Senator Oh: What about something like the impaired-driving laws? They can lead someone to have a 10-year sentence.

Mr. Goodale: Yes. That's an important point. People should not drive high. You're endangering your own life and everybody else on the road.

Senator Oh: So this could be a marijuana law, in Bill C-45?

Mr. Goodale: Not under Bill C-45. But in Bill C-46, we're proposing the toughest impaired-driving regime in the world, whether alcohol or drug impaired. And it is for very good reason: in order to keep Canadians safe.

We are substantially strengthening the law and creating two new offences under the law for people who endanger the lives of others by driving while impaired.

The Chair: This is a reminder to keep your questions as short as possible so that we can get all the questions in.

Senator McIntyre: Thank you, minister, for being here today and answering our questions. My question has to do with the American approach to enforcement at the border, in other words, state jurisdiction versus the federal jurisdiction.

Minister, as we all know, some U.S. states are relaxing their marijuana laws or have legalized marijuana, such as the states of Alaska and Washington, which have land borders with Canada. That said, some people may think that the flow of marijuana from Canada to those states or vice versa will be done more freely. However, the fact is that the U.S. federal government has not relaxed its laws, and it is they who control the international border as well as enact federal criminal law.

Minister, do you acknowledge that the difference between American states and Canada is that American states do not have to deal with the international border?

pour des infractions mineures qui, à l'avenir, ne seront plus des infractions.

Le projet de loi C-45 prévoit des sanctions très sévères pour le trafic de drogue, et particulièrement celui qui touche les jeunes, et les infractions à la loi liées au trafic de drogue et l'exploitation des jeunes pourraient justifier qu'une personne ne soit pas admissible au Canada. Mais cela ne concerne pas la simple possession. La loi va dans le sens opposé à cela.

Peut-être vous ai-je mal compris.

Le sénateur Oh : Et qu'en est-il des lois sur la conduite avec facultés affaiblies? Un tel acte peut entraîner une condamnation de 10 ans.

M. Goodale : Oui. C'est important. Personne ne devrait conduire avec les facultés affaiblies par la drogue. On met ainsi sa propre vie en danger, et celle de tout le monde sur la route.

Le sénateur Oh : Donc, ce pourrait être une infraction associée à la marijuana, dans le projet de loi C-45?

M. Goodale : Pas dans le projet de loi C-45, mais dans le projet de loi C-46, nous proposons le régime le plus rigoureux du monde en ce qui a trait aux facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue. Et, c'est là pour une très bonne raison, soit assurer la sécurité des Canadiens.

Nous renforçons nettement la loi et nous créons deux nouvelles infractions visant les personnes qui mettent en péril la vie d'autrui en conduisant avec les facultés affaiblies.

La présidente : Je vous rappelle la nécessité de poser des questions aussi succinctes que possible, pour que nous puissions tous avoir notre tour.

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur le ministre, d'être ici aujourd'hui et de répondre à nos questions. La mienne concerne la méthode d'application de la loi des Américains à la frontière. Autrement dit, la compétence de l'État en comparaison de la compétence fédérale.

Monsieur le ministre, comme nous le savons, certains États américains assouplissent quelque peu leurs lois concernant la marijuana, ou l'ont même légalisée, comme l'Alaska et Washington, qui ont des frontières avec le Canada. Cela dit, certaines personnes pourraient penser que le passage de la marijuana du Canada vers ces États et vice versa se fera plus librement. Cependant, le fait est que le gouvernement fédéral américain n'a pas assoupli ses lois, et c'est lui qui exerce le contrôle sur la frontière internationale et applique le droit criminel fédéral.

Monsieur le ministre, reconnaissez-vous que la différence entre les États américains et le Canada, c'est que les États américains n'ont pas à composer avec leur frontière internationale?

Mr. Goodale: The international border is clearly federal jurisdiction, whether that's in Canada or the U.S.

Senator McIntyre: That seems to be the crux of the matter.

Mr. Goodale: We've discussed this with the Americans, and they quite readily acknowledge that their situation within the boundaries of the United States is getting more and more complex because they have more and more states that are either legalizing or decriminalizing or, in a very significant way, changing their state regime. Two that are in the process at the moment are New York and California, and that, of course, engages a huge population share in the United States.

So the situation in the U.S. is becoming confused, and within each one of the states, the rules are a little bit different. They're not identical in those various jurisdictions that are legalizing or decriminalizing.

We need to keep reminding ourselves that while the Americans sort this out domestically, it will take a while for all of this legal innovation and confusion on the American side settles down, which it will eventually. In the meantime, the federal law is the federal law. And it's the law that governs the terms and conditions for crossing the border.

Senator McIntyre: Minister, as you've indicated, there are ongoing discussions between the Canadian government and the American government on the issue of the legalization of marijuana, and I understand that no agreement has been signed with the United States government. Why has the government not attempted to secure such an agreement up to now, or have you?

Mr. Goodale: The conversation is very much alive. All of these issues are under discussion.

Senator McIntyre: Have you secured an agreement with the United States?

Senator McIntyre: There is no agreement or protocol in place at the moment.

Senator McIntyre: Nothing has been signed so far?

Mr. Goodale: No, not specifically on this point. I don't know that it's realistic to expect another country to sign a specific protocol on a border issue like this one. If somebody came to us and asked if we would sign a border protocol that somehow constrained Canadian discretion and authority at the border, that's something that governments tend not to do. But what we have done is to make the issue very much alive, to keep reminding the Americans so that they know clearly what we are doing, why we are doing it.

M. Goodale : La frontière internationale est nettement de compétence fédérale, qu'elle soit canadienne ou américaine.

Le sénateur McIntyre : Cela semble justement être le cœur du problème.

M. Goodale : Nous en avons discuté avec les Américains, et ils le reconnaissent d'emblée que la situation à l'intérieur des frontières américaines est de plus en plus complexe parce qu'ils ont de plus en plus d'États qui légalisent ou décriminalisent le cannabis, ou du moins modifient nettement les lois de leur État en la matière. Il y en a d'ailleurs deux qui sont en train de le faire, New York et la Californie, et évidemment, cela englobe un énorme segment de la population américaine.

La situation aux États-Unis devient donc assez confuse et les règles diffèrent quelque peu dans chacun des États. Elles ne sont pas identiques dans les États qui légalisent ou décriminalisent le cannabis.

Il ne faut tout de même pas oublier que pendant que les Américains vont régler tout cela au sein de leurs frontières, il faudra un certain temps pour laisser l'innovation juridique et la confusion s'estomper du côté américain, et cela se fera le moment venu. Entre-temps, la loi fédérale est ce qu'elle est. Et c'est la loi qui régit les modalités de la traversée de la frontière.

Le sénateur McIntyre : Monsieur le ministre, vous disiez que les discussions entre les gouvernements canadien et américain en ce qui concerne la légalisation de la marijuana se poursuivent, et à ce que je comprends, aucune entente n'a encore été signée avec le gouvernement des États-Unis. Pourquoi est-ce que le gouvernement n'a pas encore tenté de conclure une pareille entente, à moins que vous l'ayez fait?

M. Goodale : Nous discutons sans arrêt, et tous ces aspects sont abordés.

Le sénateur McIntyre : Avez-vous pu conclure une entente avec le gouvernement américain?

Le sénateur McIntyre : Aucune entente ni aucun protocole n'a été conclu pour l'instant.

Le sénateur McIntyre : Rien n'a été signé jusqu'à maintenant?

M. Goodale : Non, rien de précis pour l'instant. Je ne sais pas s'il est réaliste de nous attendre à ce que notre pays signe un protocole particulier sur un enjeu frontalier comme celui-là. Si quelqu'un venait nous demander de signer un protocole frontalier qui, en quelque sorte, restreindrait le pouvoir discrétionnaire et l'autorité du Canada à la frontière, ce n'est pas le genre de choses que les gouvernements tendent à faire. Cependant, nous faisons en sorte que la question reste au programme, pour nous assurer que les Américains sont bien au fait de ce que nous faisons, et pourquoi nous le faisons.

A key point is that at the border the rules don't change, so your interview processes at the border should not change. If you're concerned about backlogs, don't change your questionnaire. Continue to conduct the same border inquiries as you do today, because the law is the same today and after the Canadian law changes in the summer.

Senator McIntyre: But if Bill C-45 becomes law, things will change. That said, don't you think it is crucial, it is important for the federal government to sign an agreement with the United States before Bill C-45 becomes law?

Mr. Goodale: I think it is very crucial for us to, at all times and by all means, insist on the proper and fair treatment of Canadians at the border.

Senator McIntyre: And the agreement would do that.

Mr. Goodale: It is one technique for doing it, but there may be other, more practical ways to —

Senator McIntyre: Such as?

Mr. Goodale: To constantly reinforce with the Americans that if they are concerned with backlogs, which they say they are, then don't create one by a change in your questionnaire which is unnecessary, because the law hasn't changed at the border.

In the kind of dynamic relationship that we have with the U.S., that very active pursuit of the issue, from minister to secretary, from CBSA to the border agency on the U.S. side, from Public Safety to DHS, we just constantly need to reinforce our interests, and we're doing that quite literally on a daily basis.

Senator McIntyre: The idea is to protect Canadians from being banned from entering the United States simply because they have used marijuana. That's the bottom line.

Mr. Goodale: Yes. Just as I guess you could say the Americans have a vested interest the other way around, in trying to persuade us about how to treat DUIs, driving under the influence.

Our view is that it's a criminal offence in Canada, and we take a very dim view of those who have a record for this that could potentially put Canadians at risk.

It works both ways, and that's why we need to keep the dialogue going.

Il importe de souligner que les règles à la frontière ne changent pas, donc les méthodes d'entrevue à la frontière ne devraient pas changer. Si vous vous inquiétez des retards, ne changez pas le questionnaire. Il faut continuer de procéder aux mêmes recherches de renseignements que maintenant, parce que les règles seront les mêmes, après que la loi aura changé cet été, qu'elles le sont maintenant.

Le sénateur McIntyre : Mais si le projet de loi C-45 est promulgué, les choses vont changer. Cela dit, ne pensez-vous pas indispensable, ne pensez-vous pas important que le gouvernement fédéral signe une entente avec les États-Unis avant que le projet de loi C-45 soit promulgué?

M. Goodale : Je pense qu'il est essentiel qu'en tout temps et par tous les moyens, nous insistions sur le traitement juste et approprié des Canadiens à la frontière.

Le sénateur McIntyre : Et l'entente en serait la garantie.

M. Goodale : Ce serait une façon d'y parvenir, mais il pourrait y en avoir d'autres, plus pratiques...

Le sénateur McIntyre : Donnez-moi donc un exemple.

M. Goodale : Le fait de constamment rappeler aux Américains que s'ils se préoccupent des retards, et ils disent s'en préoccuper, qu'ils ne devraient pas en créer d'autres en apportant des modifications inutiles au questionnaire, parce que la loi n'a pas changé à la frontière.

Dans le genre de relation dynamique que nous entretenons avec les États-Unis, cette démarche très active, entre le ministre et le secrétaire, entre l'ASFC et l'agence frontalière américaine, entre Sécurité publique et le département de la Sécurité intérieure, nous devons constamment insister sur nos intérêts, et nous le faisons, très littéralement, au quotidien.

Le sénateur McIntyre : Le but, c'est de protéger les Canadiens contre une interdiction d'entrer aux États-Unis tout simplement parce qu'ils auront consommé de la marijuana. C'est ce qu'on veut.

M. Goodale : Oui. Tout comme on pourrait dire, je pense, que les Américains voudraient nous persuader, de leur côté, de traiter comme eux les infractions de conduite avec facultés affaiblies.

Pour nous, c'est une infraction criminelle au Canada, et nous avons très peu de sympathie pour ceux qui ont un casier judiciaire faisant état de ce genre d'infraction et qui pourraient potentiellement mettre des Canadiens en péril.

Cela va dans les deux sens, et c'est pourquoi nous devons entretenir le dialogue.

[Translation]

Senator Boisvenu: Thank you, minister. Members of the RCMP, the Canada Border Services Agency, and Global Affairs Canada testified before our committee last week. They confirmed that no written correspondence had been sent to the Americans to make them aware of the problem raised by Mr. Len Saunders, a lawyer from British Columbia, who said that people will be banned for life from entering the United States. Is it true that to date, Canada has not sent any correspondence to the Americans about this?

[English]

Mr. Goodale: There certainly have been lengthy conversations, senator.

[Translation]

Senator Boisvenu: I am referring to written correspondence. Have you or someone in your government sent written correspondence to the Americans to make them aware of this problem which we will be facing in the coming months?

[English]

Mr. Goodale: I would have to check the written record. I don't recall sending a letter to the Secretary of Homeland Security, because it just comes up in every conversation, and we exchange views directly person to person in the conversations. I'll check to see if there's any correspondence at any level on it.

[Translation]

Senator Boisvenu: I will tell you why this is important, minister. In Canada, there is no sector which employs people who will all be banned from entering the United States, except organized crime. By establishing a marijuana production industry in Canada, tens of thousands of jobs will be created in the production, distribution and retail sectors. Furthermore, employees in these sectors risk being banned for life from the United States because of their work.

Is there a plan to correct this situation, particularly in the case of Canadians who already have investments or property in the United States and who may be banned from entering? It is clear that if someone says they produce marijuana, the Americans will consider that person as an outlaw. We risk penalizing an entire sector because of this lack of an agreement between the United States and Canada.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue, monsieur le ministre. Des membres du personnel de la GRC, de l'Agence des services frontaliers et d'Affaires mondiales Canada sont venus témoigner devant notre comité, la semaine dernière. Ils nous ont confirmé qu'aucune correspondance écrite n'avait été envoyée aux Américains pour leur signifier la problématique soulevée par M. Len Saunders, avocat de la Colombie-Britannique, selon lequel des gens se verraient interdire à vie la possibilité d'entrer aux États-Unis. Est-ce vrai qu'à ce jour le Canada n'a adressé aucune correspondance aux Américains à ce sujet?

[Traduction]

M. Goodale : Il en a, bien évidemment, longuement été question dans les discussions, sénateur.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je parle de correspondance écrite. Est-ce que vous ou quelqu'un de votre gouvernement a fait parvenir une correspondance écrite aux Américains afin de leur signifier ce problème auquel on devra faire face au cours des prochains mois?

[Traduction]

M. Goodale : Il faudrait que je vérifie cela. Je ne me rappelle pas avoir envoyé une lettre au secrétaire américain de la Sécurité intérieure, parce qu'il en a été question dans toutes les discussions, et nous échangeons nos points de vue directement, entre nous, lors de ces discussions. Je vérifierai s'il y a eu la moindre lettre à ce sujet, à quelque niveau que ce soit.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Je vais vous dire pourquoi c'est important, monsieur le ministre. Au Canada, il n'y a aucune industrie dont l'ensemble du personnel se voit interdit d'aller aux États-Unis, sauf celle du crime organisé. En mettant sur pied une industrie de production de marijuana au Canada, une dizaine de milliers d'emplois seront créés dans le secteur de la production, de la distribution et de la vente. De plus, les employés de ces industries risquent d'être bannis à vie des États-Unis à cause de leur travail.

Est-ce qu'un plan a été prévu pour corriger cette situation, surtout dans le cas où des Canadiens ont déjà des investissements ou des propriétés aux États-Unis et à qui on interdirait l'entrée? Il est clair que si quelqu'un déclare qu'il produit de la marijuana, les Américains vont considérer cette personne comme un hors-la-loi. C'est toute une industrie qu'on risque de pénaliser à cause de cette absence d'entente entre les États-Unis et le Canada.

[English]

Mr. Goodale: Again, senator, the Americans have the sovereign right to establish the rules of entry, just as we do the other way around. Canadians approaching the border and seeking to enter the United States need to ensure they are in compliance with American border requirements, because the United States will establish those requirements. If we wish to enter their country, we need to ensure we're complying with their immigration and customs rules.

[Translation]

Senator Boisvenu: As you know, minister, there is currently a major labour problem in many regions of Canada. Given that employees in these industries know that they risk not being able to enter the United States, will this harm the recruitment done by some companies?

As a Canadian, I am not sure I would work in that industry if I knew that I might be banned from entering the United States because of my work.

[English]

Mr. Goodale: I think you have to make your own decisions about what enterprise you want to be involved with. We will continue to explain to the Americans the legitimacy of the Canadian plan, just as we have for years had a completely legitimate regime with respect to medical marijuana in Canada, and that has not, to the best of my knowledge, presented a border-crossing issue for the people who are involved in those enterprises right now.

They need to ensure, when they cross the border, that they're satisfying all American standards, but the medical marijuana regime in the country has existed for more than a decade without a border-crossing problem that I'm aware of.

The Chair: We have about eight minutes left with the minister, and we have three more speakers.

Senator Lankin: I read the transcript from last week, minister, and thank you for being here. It appears there are a lot of questions after last week's testimony that members were left with.

I'm not on this committee, but I attended today because I wanted to hear your answers. I'm a bit like Alice in Wonderland, because it seems to me that if someone wants to go into the United States, they learn what the laws are there, and if they have a prior conviction for possession and don't want to be turned back, don't go.

[Traduction]

M. Goodale : Je le répète, sénateur, les Américains ont le droit souverain de définir les règles d'entrée, comme nous l'avons de notre côté. Les Canadiens qui approchent la frontière et cherchent à entrer aux États-Unis doivent s'assurer de respecter les exigences frontalières américaines, parce que ce sont les États-Unis qui établissent ces exigences. Si nous voulons entrer dans leur pays, nous devons nous assurer de respecter leurs règles en matière d'immigration et de frontière.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur le ministre, vous savez qu'il y a actuellement un problème majeur de main-d'œuvre dans de nombreuses régions au Canada. Étant donné que les employés de ces industries savent qu'ils risquent de ne pouvoir entrer aux États-Unis, cela nuira-t-il au recrutement dans certaines entreprises?

En tant que Canadien, je ne suis pas sûr que je travaillerai dans cette industrie si je savais qu'on m'interdirait d'entrer aux États-Unis à cause de mon travail.

[Traduction]

M. Goodale : Je pense que c'est à chacun de décider des entreprises auxquelles on veut être lié. Nous allons continuer d'expliquer aux Américains la légitimité du projet canadien, d'autant plus que nous avons depuis des années un régime tout à fait légitime, au Canada, en ce qui a trait à la marijuana à usage médical, et cela n'a aucunement, à ce que je sache, présenté de problème de passage frontalier pour les gens qui travaillent dans ces entreprises.

Lorsqu'ils traversent la frontière, ils doivent s'assurer de respecter toutes les normes américaines. Le régime de réglementation de la marijuana médicale existe au Canada depuis plus de 10 ans et n'a jamais causé de problèmes transfrontaliers à ma connaissance.

La présidente : Il nous reste environ huit minutes avec le ministre, et trois autres sénateurs souhaitent prendre la parole.

La sénatrice Lankin : J'ai lu la transcription de la réunion de la semaine dernière, et je tiens à vous remercier, monsieur le ministre, de votre présence aujourd'hui. On dirait bien que la réunion de la semaine dernière a laissé plusieurs questions en suspens.

Je ne suis pas une membre régulière de ce comité, mais je suis ici aujourd'hui, car je voulais entendre vos réponses. Je me sens un peu comme Alice au pays des merveilles. J'ai toujours cru que si une personne voulait aller aux États-Unis, elle prenait d'abord connaissance des lois américaines, et si elle avait une condamnation antérieure pour possession à son dossier et qu'elle ne souhaitait pas se faire refuser l'entrée aux États-Unis une fois rendue à la frontière, elle n'y allait tout simplement pas.

Sorry if I'm sounding tough on this, but similarly, if you choose to work in the cannabis industry and that becomes a problem at the border — and you rightly pointed out that for 10 years, it hasn't been for those Canadians working in a cannabis industry — don't work there. You choose. There are personal responsibilities; this is not all nanny-state issues such that everything is taken care of.

I completely agree with you on doing the absolute best job of informing Canadians of their rights and obligations. That makes sense. The ante seems to be upped by the questions today, because now it has to be a signed agreement or correspondence in writing. Your ongoing discussions with the homeland secretary and others don't seem to be enough.

I'd appreciate it, and you might take this under advisement, if you could communicate to this committee if there are other cross-border issues of laws or differences in the application of laws in which or for which we have negotiated and/or signed agreements, or are they all, as you have proceeded here, a matter of trying to educate and convince our colleagues?

Last, Mr. Waldman pointed out the amount of tourism dollars and other things that Americans rely on regarding Canadians being able to cross the border. It would seem it's in their interest to try to find the right way and the right balance to work with this as well.

I'd appreciate anything that could tell us whether we're asking for something that is out of the ordinary by asking for a signed agreement or written correspondence.

Mr. Goodale: I will check the record on that, Senator Lankin. The major one I can think of is, of course, the agreement we have with respect to pre-clearance. That is a massive and complicated arrangement, and it's existed since 1952. The agreement was recently upgraded, and that brought on the legislation the Senate has considered.

But I believe it took seven years of negotiation to work out all the fine points of that. I'll find out if there are others, especially having to do with entry requirements and particular industries or sectors that are frowned upon in one country or the other where the counterpart has a more generous view. I'll see if there's a precedent.

Given the relationship between Canada and the United States, being able to work things out with Homeland Security and the U.S. Border Patrol is the more practical way to do it.

We have our responsibilities to make sure that we're not creating an excuse by which the Americans could change the rules on the questionnaire and then you create a lineup.

Pardonnez-moi si c'est un peu intransigent. Pareillement, si vous choisissez de travailler dans l'industrie du cannabis et que cela vous pose problème à la frontière — vous avez raison, monsieur le ministre, d'indiquer que dans les 10 dernières années les Canadiens qui travaillent dans l'industrie du cannabis n'ont pas connu de problème —, vous n'allez tout simplement pas aux États-Unis. C'est votre choix. Je crois au principe de la responsabilité personnelle. Nous ne vivons pas dans une nounoucratie où l'État s'occupe de tout.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'il faut faire tout en notre pouvoir pour bien informer les Canadiens de leurs droits et de leurs obligations. C'est tout à fait logique. Il semble que, dans ce cas-ci, la mise soit plus élevée puisqu'on parle maintenant d'une entente signée ou d'une lettre. On dirait bien que vos discussions continues avec le secrétaire à la Sécurité intérieure ne suffisent pas.

J'ai une dernière question que vous pourrez prendre en délibéré. J'aimerais savoir s'il existe d'autres problèmes transfrontaliers résultant de différences dans la loi, ou dans l'application de la loi, pour lesquels nous avons négocié ou signé des accords, ou si, comme avec la marijuana, vous devez tenter de sensibiliser et de convaincre nos collègues?

En terminant, M. Waldman a parlé des revenus touristiques et des autres éléments à l'avantage des Américains qui dépendent du fait que les Canadiens puissent traverser la frontière. Il me semble que les Américains ont tout à gagner en trouvant un juste équilibre.

Selon vous, demandons-nous quelque chose qui sort de l'ordinaire en demandant une entente signée ou une lettre?

M. Goodale : Je vais m'informer, sénatrice. La première entente qui me vient à l'esprit est bien sûr celle que nous avons conclue sur le précontrôle. Il s'agit d'un accord ambitieux et complexe qui est en place depuis 1952. L'entente a d'ailleurs été récemment bonifiée, ce qui a mené au projet de loi qui a été étudié par le Sénat.

Je crois qu'il nous a fallu sept ans de négociations pour régler tous les détails de cet accord. Je vais m'informer s'il y a d'autres accords du genre, surtout des accords portant sur les exigences d'entrée et des industries ou des secteurs qui sont mal vus par un pays, mais vus de façon plus favorable dans l'autre. Je verrai donc s'il y a un précédent.

Étant donné la relation entre le Canada et les États-Unis, il est plus pratique de travailler directement avec le département de la Sécurité intérieure et les patrouilleurs frontaliers des États-Unis.

Il nous incombe de faire en sorte de ne pas créer d'excuses que pourraient utiliser les Américains pour changer les règles sur le questionnaire et ainsi créer des retards.

Senator Lankin: For the record, of all the times I've gone to the United States, I've never been asked any questions about cannabis.

Mr. Goodale: Neither have I.

Senator Richards: Thank you very much. My question has kind of been answered.

Half the high-risk kids I know will never get to the border. Be that as it may, even if I'm not for Bill C-45 completely, I'm very protective toward Canadians. If the problem ever arose in the pre-clearance area, where people were hauled out willy-nilly in the back room and searched and strip-searched, which is a concern of some on this committee, something would be done about that, wouldn't it? We're not catatonic on this. Something would happen where we'd say, "The heck with you, you can't do this to our people."

I'm just hoping we wouldn't allow them to run roughshod over us.

Mr. Goodale: The pre-clearance agreement has a number of very carefully balanced checks to ensure that power is not abused.

The overriding protection is that when pre-clearance happens, it happens in a Canadian airport on Canadian soil and the process is governed by the Charter of Rights. So there's an umbrella of protection with respect to pre-clearance. If we find that our trustful relationship is abused, and that Canadians are being abused, our ultimate recourse is to withdraw from the agreement.

Senator Richards: Absolutely. Thank you very much.

Senator Jaffer: I have a supplementary question. My understanding is that the Charter of Rights only applies to Canadians, not to the Americans. When we studied Bill C-23, it was very clear that the Americans don't have to abide by it.

Mr. Goodale: No. I think you're mistaken in that, Senator Jaffer. The Americans are applying American law with respect to immigration and customs, but when they're doing it on the Canadian side in the pre-clearance area, they are on Canadian soil. Part of the agreement requires the American officers to be trained in the Charter of Rights, the Bill of Rights, the Canadian Human Rights Act and the other civil liberties legislation that would apply to their behaviour when they are in the process of applying American law on the Canadian side of the border.

La sénatrice Lankin : Je tiens à préciser que je suis allée aux États-Unis à plusieurs reprises et que jamais on ne m'a posé de questions sur le cannabis.

M. Goodale : À moi non plus.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup. Vous avez en quelque sorte répondu à ma question.

La moitié des jeunes à risque que je connais ne se rendront jamais à la frontière. Même si je ne suis pas entièrement pour le projet de loi C-45, je suis très soucieuse de protéger les Canadiens. Que se passerait-il si nous constatons qu'il y avait des problèmes avec le processus de précontrôle? Par exemple, si nous découvriions que des douaniers américains demandaient au hasard à des Canadiens de se rendre dans une pièce fermée pour y faire une fouille, voire une fouille à nu — une possibilité qui inquiète certains membres du comité — nous ferions quelque chose pour remédier à la situation, n'est-ce pas? Nous ne resterions pas inertes? Nous dirions aux Américains : « Un instant! Vous ne pouvez pas traiter les Canadiens ainsi. »

J'espère simplement que nous ne les laisserions pas bafouer nos droits.

M. Goodale : L'entente sur le précontrôle comporte plusieurs mécanismes bien équilibrés pour éviter les abus de pouvoir.

La protection fondamentale dont jouissent les Canadiens est que le précontrôle se déroule dans un aéroport canadien, en territoire canadien, et le processus est régi par la Charte canadienne des droits et libertés. Il y a donc une protection générale en ce qui a trait au précontrôle. Si nous en venions à constater que notre relation de confiance n'est pas respectée et qu'il y avait violation des droits des Canadiens, notre recours ultime serait simplement de nous retirer de cette entente.

Le sénateur Richards : Très bien. Merci beaucoup.

La sénatrice Jaffer : J'ai une autre question. Selon ma compréhension, la Charte canadienne des droits et libertés ne s'applique qu'aux Canadiens, pas aux Américains. Dans le cadre de l'étude du projet de loi C-23, nous avons clairement compris que les Américains n'ont pas à respecter la Charte.

M. Goodale : Non. Je crois que vous faites erreur, sénatrice. Les Américains appliquent les lois américaines relatives à l'immigration et aux douanes. Or, lorsqu'ils le font dans les zones de précontrôle, ils se trouvent en territoire canadien. L'entente prévoit que les douaniers américains reçoivent une formation sur la Charte canadienne des droits et libertés, la Déclaration canadienne des droits, la Loi canadienne sur les droits de la personne et les autres lois touchant les libertés civiles qui s'appliquent à leur travail lorsqu'ils le font en territoire canadien.

Senator Jaffer: That's not what we understood. Of course, I accept what you say.

Senator Dean: Thank you, minister.

I can understand why this is a very difficult conversation to have with our U.S. counterparts, mostly because, of course, we're doing it in a context in which cannabis is currently illegal outside of the medical system.

Mr. Goodale: Right.

Senator Dean: I was persuaded by a witness earlier today that that conversation — the conversation that you want to have and my colleagues want you to have — will be far easier to have post-legalization when we're now making the case that the people that we're concerned about have not, in fact, broken the law in Canada.

Is that fair enough?

Mr. Goodale: Exactly right. And there are some interesting parallels with their view toward us when it comes to impaired driving.

They consider it a lesser offence. We consider it a federal offence. So yes, I think the dynamics change when we actually have a different legal regime in place.

Senator Dean: Thank you, minister.

The Chair: Minister, I'd like to thank you on behalf of the committee for being here. I was asked to try to get you out at 4:45 for the vote. We're about 30 seconds ahead. I think you're in good shape to get across for the vote.

We appreciate you making yourself available, as well as for your candour in your answers.

Mr. Goodale: Thank you, Madam Chair. Let me just say that a number of references were made today to previous testimony, questions that arose out of that and so forth. If there are still lingering issues where people would like some more clarity, if you could send those over to me in a little written note, I'll do my best to get a written answer back to you.

The Chair: Excellent. Thank you, minister.

Mr. Goodale: Thanks very much.

The Chair: We'd like to go in camera if members would kindly stay.

La sénatrice Jaffer : Ce n'est pas ce que nous avons compris, mais bien sûr, j'accepte votre réponse.

Le sénateur Dean : Merci, monsieur le ministre.

Je comprends tout à fait qu'il s'agit d'une conversation très délicate à avoir avec vos homologues américains, puisque pour l'instant, mis à part dans le contexte du cannabis médical, vos discussions se déroulent dans un contexte où le cannabis est encore illégal.

M. Goodale : Absolument.

Le sénateur Dean : Un témoin plus tôt aujourd'hui m'a convaincu que ce dialogue que vous entretenez avec vos homologues américains — un dialogue que nous souhaitons tous voir se poursuivre — sera bien plus facile après la légalisation du cannabis. Dans ce nouveau contexte, vous pourrez faire valoir que les personnes concernées n'ont effectivement pas enfreint la loi au Canada.

Ai-je raison?

M. Goodale : Vous avez tout à fait raison. Il y a également un parallèle intéressant par rapport à nos visions différentes de la conduite avec les facultés affaiblies.

Les Américains considèrent qu'il s'agit d'une infraction moindre alors que nous jugeons qu'il s'agit d'une infraction fédérale. Vous avez raison, je crois que la dynamique sera différente lorsque nous aurons un régime juridique différent.

Le sénateur Dean : Merci, monsieur le ministre.

La présidente : Monsieur le ministre, au nom du comité, j'aimerais vous remercier de vous être joint à nous aujourd'hui. On m'avait demandé de faire en sorte que vous puissiez quitter à 16 h 45 pour vous rendre au vote. Nous avons 30 secondes d'avance. Je pense que vous aurez amplement de temps pour vous rendre voter.

Nous vous remercions de votre disponibilité et de votre franchise.

M. Goodale : Merci, madame la présidente. Bon nombre des sénateurs ont fait référence à des témoignages précédents et à des questions qui en ont découlé. S'il vous reste encore des questions qui ne sont pas claires, je vous demanderais de bien vouloir me les envoyer par écrit et je ferai mon possible pour vous faire parvenir une réponse écrite.

La présidente : Très bien, merci, monsieur le ministre.

M. Goodale : Merci beaucoup.

La présidente : Je demanderais à tous les membres du comité de bien vouloir rester en place. Nous passerons maintenant à huis clos.

(The committee continued in camera.)

(La séance se poursuit à huis clos.)

APPEARING

The Honourable Ralph Goodale, P.C., M.P., Minister of Public Safety and Emergency Preparedness.

WITNESSES

As an individual:

Lorne Waldman, Lawyer.

Public Safety Canada:

Trevor Bhupsingh, Director General, Law Enforcement and Border Strategies.

COMPARAÎT

L'honorable Ralph Goodale, C.P., député, ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile.

TÉMOINS

À titre personnel :

Lorne Waldman, avocat.

Sécurité publique Canada :

Trevor Bhupsingh, directeur général, Application de la loi et des stratégies frontalières.